LETTRE
AUX COMMETTANS
DU COMTE
DE MIRABEAU.

1790.



LETTRE
AUX COMMETTANS
DU COMTE
DE MIRABEAU.

MESSIEURS,

Vous avez nommé M. de Mirabeau pour l'un des députés de votre ſénechauſſée aux états-généraux: peu s'en eſt fallu que ce choix ne perdît la France, il n'eſt pas ſûr encore qn'elie ſoit ſauvée; mais, quoi qu'il arrive, votre imprudencc a pour toujours compromis votre bonheur. Qand l'hiſtoire célebre de cette revolution, en racontant les trames odienſes du comte de Mirabeau, dira : *il fut choiſi par les habitans de la ſénéchauſſée d'Aix :* comment effacerez-vous ce trait éternel ? il ſubſiſtera, malgré tous vos remords; & vous vous êtes condamnés à paſſer au travers de toute la poſtérité dans la compagnie de cet homme.

Eh ! commeut, meſſieurs, vous honnêtes gens, bons citoyens, avez-vous pu faire un tel choix ? nul de vous n'auroit voulu M. de Mirabeau pour fils, pour gendre, pour frere, pour parent ; & c'eſt M. de Mirabeau que vous nommez pour vous repréſenter aux yeux de la nation, de l'Europe, de l'univers ! nul ne lui auroit permis l'accès familier de ſa maiſon ; & vous l'introduiſez dans le ſein des états-généraux ! nul ne l'auroit conſulté ſur la conduire de ſa famille ; & vous le choiſiſſez pour réformer la grande famille ! vous auriez rougi de lui propoſer à décider la moindre queſtion de morale ; & vous l'envoyez pour nous faire des loix ! quel vertige vous avoit donc ſaiſis ? quel démon vous inſpiroit ce jour-là ?

Pouvez-vous dire, pour vous excuſer, que vous avez cru cet homme changé ? quel homme a jamais changé a quarante ans ? connoiſſez-vous un tel prodige ? & n'eſt-on pas à trente ce qu'on ſera toujours ? tout le changement qui ſe fait à cet âge, c'eſt qu'on y perd les remords : le vice qui, dans le feu de la jeuneſſe, éclatoit au dehors, pénetre alors plus profondement au dedans ; il ſe gliſſe juſqne dans la moëlle des os ; & le méchant ſubſtitue à l'audace qui épouvantoit les hommes, l'hypocriſie & le raffinement qui les abuſent.

Peut-être avez-vous envoyé le comte de Mirabeau, comme le martyr du deſpotiſme, & comme un héraut de liberté. Mais quelle idée, *meſſieurs*, vous formez-vous donc de la liberté ? ne la confondez-vous point avec la licence & même avec la tyrannie ?

Concevez-vous quelque liberté ſans les loix, & quelque bonne loi qui ne ſoit fondée ſur le reſpect pour les hommes ? l'amour de la vraie liberté, n'eſt

que l'amour même des loix & de ses concitoyens ; & la licence, n'est que la haine des loix & des hommes.

Celui-là, *messieurs*, aime-t-il la liberté, ou chérit-il la licence, qui désespere le cœur de son pere, jusqu'à le forcer de le faire enfermer comme une bête féroce ?

Celui-là aime-t-il la liberté, ou chérit il la licence, qui s'introduisant par artifice dans le lit nuptial, y porte bientôt l'épouvante & l'horreur, & réduit une jeune épouse à subir l'éclat honteux d'un divorce, plutôt que le danger de vivre avec lui ?

Celui-là chérit-il la liberté ou la licence, qui viole l'hospitalité qu'il a trouvée chez un malheureux vieillard, corrompt sa femme, la lui ravit ; & pour salaire de l'asyle & de l'amitié, laisse à son hôte l'opprobre, la douleur & le tombeau ?

Une tête condamnée à tomber sur un échafaud, porte-t-elle le caractere sacré de la liberté, ou le signe exécrable de la licence ?

L'homme fier & vertueux, qui chérit la liberté, va-t-il en espion subalterne surprendre de cour en cour les pensées, & trafiquer des consciences avec un ministre qui n'en eut jamais ?

L'amour de la vraie liberté, *messieurs*, est le principe de toutes les vertus : non seulement ce sentiment soumet aux loix, mais il passionne pour elles. Ne le cherchez donc jamais que chez un fils respectueux, un mari fidele, un frere affectueux, un ami sincere. L'ami de la liberté est sur-tout l'esclave des mœurs publiques : il respecte jusqu'à la bienséance, qui, pour ainsi dire, est le vêtement des bonnes mœurs : il est modeste, affable & doux avec tous les honnêtes gens, qu'il chérit non-seulement comme ses égaux, mais comme ses freres & ses

amis. Si quelquefois on le voit fier, intraitable, & même audacieux, c'eſt pour confondre des méchans, qu'il traite comme ſes plus cruels ennemis, parce qu'ils ſont ceux des hommes. Il eſt touché de la réputation d'homme de bien, parce qu'elle lui donne plus de facilité pour faire le bien même. Mais s'il lui falloit acheter par un crime, par un vice, toute la renommée des talens, il rougiroit de ce marché honteux, & ne concevroit jamais comment on peut louer celui qu'on déteſte.

Tel eſt, *meſſieurs*, le véritable ami de la liberté: vous le reconnoîtrez à ces divins caractères; y reconnoîtrez-vous le député que vous avez choiſi?

Il a de grands talens, direz vous! une courtiſanne, *meſſieurs*, la plus vile des proſtituées, peut avoir la plus grande beauté: la mépriſerez-vous moins? lui donnerez-vous les vêtemens, la parure de votre femme, en lui diſant: *Va repréſenter mon épouſe dans une fête publique.*

De grands talens, *meſſieurs*, ſont un glaive acéré: que voulez vous donc qu'on en diſe, avant de connoître la main qui doit l'employer? dans la main d'un citoyen généreux, ce glaive défendra la vie de ſes concitoyens: dans la main d'un ſcélérat, ce glaive les aſſaſſinera.

Vous parlez de talens! vos députés alloient-ils dans une académie pour diſputer d'éloquence, ou dans une école pour diſputer de ſophiſme & d'argumentation? des-états-généraux étoient-ils un eſcrime d'orateurs & de beaux eſprits; s'agiſſoit-il de ſavoir qui l'emporteroit par l'éclat des penſées, la vivacité des traits, la force & l'étendue de la voix? me trompé-je, *meſſieurs*? ne s'agiſſoit-il pas uniquemenr de faire de bonnes loix pour le plus grand peuple de l'Europe? me trompé-je pas encore? de bonnes loix ne ſont-elles pas l'œuvre de

la plus profonde expérience, de la méditation la plus aſſidue, de la diſcuſſion la plus froide & la plus ſage ? mais ſur-tout de bonnes loix ne ſont-elles pas le fruit de la rectitude du cœur ? n'eſt-ce pas dans ce qu'il fait par l'ordre ſeul de ſa conſcience, qu'un honnête homme trouve plus ſûremeut ce que les autres doivent faire ſous l'empire des loix ? Eh ! qu'y a-t-il de commun, je vous prie, entre l'œuvre paiſible & profonde des loix, & ce fracas de l'éloquence, ces éclairs de l'imagination, ces ſarcaſmes, ces traits, & tout ce vain attirail des rhéteurs, qui auroit amuſé peut-être quelques frivoles Athéniens, & fait rire à coup ſûr de pitié les Solons, les Lycurgues, les Phocions ? que l'eſprit eſt petit devant le génie ! que le vice eſt miſérable devant la vertu ! & cependanr, dans ces aſſemblées tumultueuſes, c'eſt l'eſprit & le vice qui parlent, & le génie & la vertu ſe taiſent.

O miſere de l'éloquence ! ô triomphe de l'effronterie ! un Bar... un Chap... un Rob... un M... n'auront pas ceſſé de parler dans nos états, & le timide Jean Jacques & le profond Monteſquieu n'auroient pas ceſſé de s'y taire ! par-tout où ceux-là ont trouvé des aſſertions à prononcer, ceux-ci n'auroient rencontré que des doutes à former ; & quand ces beaux eſprits, ces hommes éloquens ont propoſé des loix, ces hommes de génie les auroient encore cherchées.

Vous me ferez une meilleure réponſe, *meſſieurs*, en me diſant que le choix du comte de Mirabeau n'a point empêché l'aſſemblée nationale d'élever une très-belle conſtitution ; vous pourriez même aſſurer que M. de Mirabeau a contribué plus qu'un autre à conſommer ce grand œuvre.

Mais je pourrois bien d'abord vous répondre,

qu'il s'en faut beaucoup que tous les hommes éclairés approuvent cette conftitution. Loin de l'admirer, plufieurs la regardent comme un ouvrage indigne de fages légiflateurs, &, pour tout dire, comme l'écueil prochain de notre liberté même.

Vous me repliquerez fans doute, que ces cenfeurs font apparemment des nobles humiliés, ou des prêtres ruinés, des *ariftocrates* enfin, pour me fervir du mot *technique*.

Non, *meffieurs*, vous m'en croirez, fi vous vous voulez, ces cenfeurs ne font ni des nobles humiliés, ni des prêtres ruinés, ni des courtifans détrônés ; mais fimplement des hommes qui ont étudié Montefquieu, Rouffeau, Hume, Mably, & fur-tout l'hiftoire : des hommes modérés, qui fe piquent toujours de raifon, en fe méfiant fouvent de l'éloquence, & méprifant même quelquefois le bel efprit : des hommes enfin qui ne reffemblent en rien, je vous jure, à certains de vos députés, que je pourrois bien vous nommer : Pouffins à peine éclos, qui fe figurent, parce qu'ils ont eu la force de brifer leur coquille, d'avoir en naiffant le bec, les ferres & les aîles d'un aigle ; petits légiflateurs embrions, qui prennent leur effronterie pour du courage, leur déclamation pour de l'éloquence, leurs lueurs pour des lumieres, & leurs paffions pour des lois.

Mais laiffons pour un moment cette fameufe conftitution ; nous en parlerons après, fi vous voulez, & tant que vous voudrez. A préfent, je l'accepte pour bonne, & je vais raifonner d'après cette fuppofition.

Plus vous eftimez, *meffieurs*, votre conftitution nouvelle, plus vous avez dû craindre qu'elle ne fût pas achevée, & plus vous devez craindre encore qu'elle

qu'elle ne devienne inutile. Et qu'importoit qu'on fît d'excellentes lois pour fonder un état nouveau, quand une cabale travailloit à détruire l'état même; quand l'ouvrage même des lois étoit un prétexte pour vous conduire au despotisme par l'anarchie; quand des méchans vous faisoient des lois comme une araignée ourdit sa toile, pour enlacer & dévorer des mouches ?

Je n'ai pas besoin de vous dire que je parle de l'affreux complot imputé à un prince du sang, & à des scélérats dignes de le conduire, après l'avoir égaré. Mais il faut, *messieurs*, reprendre les choses d'un peu plus loin. Vous pouvez m'en croire; j'ai suivi les états généraux si assiduement & de si près, que j'ai quelque droit d'en parler & d'être cru : d'ailleurs, je ne vous dirai rien que votre bons sens ne vous ait appris déjà.

Notre assemblée nationale dut être & fut en effet partagée dès sa naissance en trois factions bien distinctes.

La premiere étoit celle de ces hommes appellés aristocrates, courtisans, grands seigneurs, petits nobles, qui se croyoient des illustres; des évêques, des abbés, qui vouloient le devenir; enfin, tous ceux pour qui l'état étoit une proie, & les abus un patrimoine : cette faction vouloit absolument dissolution des états-généraux, & le rétablissement de l'ancien gouvernement, on n'en sauroit douter.

La seconde, placée à l'extrêmité opposée, & l'ennemie jurée de la premiere, sembloit ne respirer que liberté, que réforme, qu'anéantissement de tous les abus, que destruction de l'ancien gouvernement, & création d'une constitution nouvelle: mais au fond cette faction cachoit autant de passions, &, qui le croiroit? les mêmes passions que

la premiere. Elle mettoit le même orgueil à tout ramener à l'égalité, que la premiere à vouloir maintenir toutes les diſtances : elle mettoit autant & plus d'ambition pour s'élever ſur des ruines, l'autre pour ſe conſerver toute entiere : en un mot, ce n'étoit qu'orgueil contre orgueil, ambition contre ambition (1) ; & l'équité, le patriotiſme dont

(1) Je n'ai point parlé de l'avarice : quel jeu cependant cette paſſion a joué dans nos états-généraux ! Na-t-on pas vu des députés profanant l'aſſemblée nationale, qu'ils devoient reſpecter comme un ſanctuaire, & leur miniſtere qu'ils devoient exercer comme un ſacerdoce, nouveaux marchands dans le temple, & dignes d'en être chaſſés comme eux, fonder un vil commerce avec les ſujets ſur les opinions mêmes des légiſlateurs ; trafiquer dans leurs journaux de flatteries, d'invectives & de menſonges ; s'enrichir du temps qu'ils violent au peuple, à qui ce temps appartenoit tout entier, & violer enfin toutes les bienſéances, ſous le prétexte de raconter comment ils rempliſſoient tous leurs devoirs ?

Des légiſlateurs marchands de feuilles à quatre à ſix ſous par jour ! des légiſlateurs revendeurs publics des penſées d'autrui ! des légiſlateurs ouvrant des banques publiques de nouvelles ! des légiſlateurs ſe faiſant payer par des ſouſcripteurs en temps que le miſérable peuple n'avoit que trop payé déjà ! & l'aſſemblée nationale l'a ſouffert ! Parmi les intérêts de la nation, le premier, le plus cher de tous, n'eſt-il pas ſon honneur, l'honneur même de ceux dont la gloire eſt de la repréſenter ? Et l'aſſemblée nationale tolérant ces légiſlateurs ſtipendiaires, compromet à ce point l'honneur de la nation & le ſien ! Et nous parlons de l'avarice & de la corruption dans le parlement d'Angleterre !

La profeſſion de journaliſte peut ſans doute être embraſſée par un homme qui n'exerce aucune fonction publique, maître de ſon temps, n'en devant compte qu'à lui-même ; encore, il faut en convenir, cette profeſſion eſt-elle ſuſpecte en ſoi. Le talent ſeul ne ſuffit pas pour l'honorer ; elle a beſoin de la vertu & de l'équité la plus pure. Mais un député à l'aſſemblée nationale, n'eſt plus le maître de ſes occupations ; à peine peut-il diſpoſer de quelques diſt..ctions. L'idée ſur-tout, l'idée ſeule d'argent ſ

on ne ceſſoit de parler dans ces deux factions, étoit ce qui s'y trouvoit le moins.

On conçoit bien que la ſeconde faction étoit compoſée principalement d'hommes du tiers-état, & de quelques nobles qui mettoient l'art de leur ambition à feindre de s'abaiſſer. Toutes les ames ardentes, les têtes ſulfureuſes & déſordonnées, & ceux dont l'ambition étoit plus raffinée, s'étoient jetés de ce côté.

Les hommes vains qui ſe flattoient de ſe faire un nom par le talent de la parole, ne pouvoient manquer de ſe placer là où l'on ſe paſſionnoit, où l'on déclamoit, où l'on trouvoit de grands ſentimens à déployer, & de grands éloges à recueillir. Ces hommes vinrent dans cette faction, comme des acteurs ſur un théatre, débiter les rôles qu'ils s'étoient faits eux-mêmes d'amans jaloux de la liberté.

En même temps, pluſieurs membres de la nobleſſe, plus fins, voyant de plus loin, & preſſentant la ruine ou l'abaiſſement de leur ordre, traveſtirent leur ambition en patriotiſme, & donnerent aux ſoins de leur prudence, le mérite d'un ſacrifice éclatant. En ſe jettant dans le parti démocratique, ils ſe briſerent, ſi je puis ainſi parler, de leurs propres mains, pour ſe former de leurs ruines un nouveau monument au milieu des communes.

Telle étoit la faction de tous ces hommes qui s'appelloient *Patriotes*, & que leurs ennemis ne manquoient pas d'appeller *Démagogues* ; car il

de commerce, flétrit ſes fonctions auguſtes ; & ſi, pour le bien public, il vouloit rendre un compte public des penſées importantes, il faudroit que ce compte fût un don, & non pas un trafic.

faut bien remarquer que toutes les factions méritent toujours les injures qu'elles se disent.

Enfin, le troisieme parti ne méritoit pas le nom odieux de faction ; c'étoit celui des hommes de bien, des bons citoyens & de gens éclairés ; c'étoit, en un mot, ce point du milieu où se retirent le bon & le vrai, & sur lequel se balancent, aux extrêmités du levier, tous les vices & toutes les erreurs.

Les hommes de ce parti desiroient ardemment le rétablissement de leur malheureuse patrie ; mais ils sentoient bien que tout peuple, & sur-tout le nôtre, ne peut supporter qu'un certain degré de liberté, sans danger pour la liberté même. Ils vouloient qu'on élevât autant de barrieres contre l'anarchie, que de murs d'airain contre le despotisme ; en un mot, ils demandoient une sage constitution.

Ces hommes sentoient le poids des abus plus vivement, peut-être, que ces orateurs factieux qui venoient dans la tribune apporter de anthousiasmes préparés, & déclamer contre les maux de l'état, avec des cœurs de marbre, & des poitrines de fer.

Ces bons citoyens sentoient en même temps que la réforme de ces abus si anciens, si nombreux, étoit une cure lente, & qu'il falloit d'abord se contenter de calmer les plus violens symptômes, pour arracher ensuite le mal jusque dans ses racines.

Connoissant toute l'incertitude, & même la chimere des pures spéculations politiques, ces hommes, éclairés dans leurs recherches pour notre constitution nouvelle, s'étoient attachés sur-tout à celle que l'expérience de plus d'un siecle avoit consacrée, celle qui avoit inspiré un attachement presque religieux au peuple qu'elle régissoit, celle que toute l'Europe envioit, que les plus beaux génies admiroient ; en un mot, à la constitution d'Angle-

terre. Ils avoient compris cette grande vérité, de l'équilibre des classes d'une nation, & de la balance de leurs pouvoirs. Sans aller se perdre dans une métaphysique qui, peut-être, est la plus dangereuse des imaginations, parce que c'est l'imagination qui philosophe; sans vouloir s'enfoncer dans un état de nature inconnu, sans trop y chercher des droits indéfinis, ils considéroient une grande société civile, où toutes les inégalités étoient introduites, comme un état vraiment extraordinaire, trop difficile, peut-être à concilier rigoureusement avec les droits purement naturels de l'homme, & que jamais il n'étoit possible de fonder sur une égalité que la nature même ne semble comporter dans aucun être.

Tel étoit, *messieurs*, le troisieme parti dans les états-généraux; on peut bien juger qu'il n'étoit pas le plus nombreux, puisqu'il étoit le plus sage : mais en considérant le bon esprit qui régnoit alors dans la nation, l'ascendant infaillible de la raison, pour peu qu'on veuille l'écouter, la facilité des progrès & de l'invasion, pour ainsi dire, des lumieres dans le siecle & dans le moment où nous sommes, on peut conjecturer que ce troisieme parti auroit à la fin dominé les deux autres, & donné des loix convenables (1) à cet empire.

On auroit vu, dans la faction appellée des *Aristocrates*, plusieurs nobles sentir enfin l'insuffisance de leurs forces, & le danger de leur résistance. Ils

(1) Il ne faut jamais perdre de vue, la fameuse & sage distinction entre les lois *bonnes* & les lois *convenables*. Cette distinction est la clef du grand art de la législation; & quand on veut faire de *bonnes* lois qui ne conviennent pas, elles deviennent souvent pires que les abus.

ſe ſeroient infailliblement réunis à ce parti modèré, qui ſembloit leur conſerver de belles planches dans leur naufrage.

Dans la faction des *Démagogues*, pluſieurs auſſi n'auroient pas tardé de cuver cette ivreſſe de liberté, & de diſcerner le point où réſide la ſeule liberté véritable : Enfin l'intérêt étoit trop grand, les lumieres trop répandues, pour que la ſaine raiſon ne triomphât pas inceſſamment ; ſi, par le plus grand des malheurs, des démons vomis de l'enfer, des monſtres indignes du nom d'hommes, n'étoient venus former une derniere faction qui enveloppât toutes les autres comme dans un tourbillon, infectât toutes les ames, irritât toutes les paſſions, dénaturât tous les intérêts, obſcurcît toutes les lumieres, & réduisît la raiſon & la ſageſſe au ſilence & à la terreur.

Voilà des grands mots, direz-vous, *meſſieurs.* Oui, ſans doute ; & j'ajoute qu'ils ſont moins grands encore, que les malheurs que je veux déſigner. Non, non, ce n'eſt point ici une vaine déclamation, & je n'exagere rien. Eh ! comment exagérer en parlant d'une faction qui vouloit chaſſer à-la-fois notre malheureux roi du cœur de ſes ſujets & du ſein de ſes états, le flétrir & nous déshonorer en même temps à jamais, en ſubſtituant à notre légitime roi, un prince qui . . . eh ! qu'importe ce qu'il étoit ? mais comment exagérer en parlant du projet d'allumer la guerre civile d'un bout du royaume à l'autre, de couvrir la face entiere de la France, d'incendies & d'aſſaſſinats, & d'en faire un tombeau où nous aurions enſeveli juſqu'à notre honneur.

Meſſieurs, je ne vous dis rien de nouveau ; vous avez appris ces horreurs, vous en avez frémi ; mais

ſans doute vous ne les avez pas crues : le projet vous a paru chimérique, parce que l'exécution vous ſembloit impoſſible. Et voilà, voilà les illuſions des honnêtes gens ! ne trouvant en eux-mêmes que des répugnances invincibles, & des obſtacles inſurmontables aux crimes, ils aiment mieux croire à la malice de la calomnie, qu'à la ſcélérateſſe des attentats. Combien ils s'abuſent ! dans tous les temps, le mal eſt plus facile à exécuter, que le bien ſeul à concevoir. Mais dans les moments de révolutions, où toutes les paſſions humaines fermentent avec violence, les plus grands crimes peuvent ſouvent s'exécuter auſſi facilement qu'ils ſont conçus : dans ces momens terribles, quiconque oſe tout, peut tout. L'ordre & les loix regnent-ils dans un état ? à peine un méchant pourra-t il troubler le repos d'un ſeul citoyen ; mais les loix ſont-elles muettes devant la licence ? ce même méchant poura peut-être bouleverſer l'etat entier. Ce n'eſt que dans le ſein de l'ordre, qu'on peut bien connoître toute la valeur d'un homme de bien ; & ce n-eſt qu'au milieu du déſordre, qu'on découvre toute la puiſſance d'un méchant.

On a bien raiſon de dire que les révolutions dévoilent toutes les ames. Quand une révolution commence, & tant qu'elle dure, on reconnoît toute l'étendue de la perverſité des mauvais citoyens ; & quand elle finit, on commence à diſtinguer toute l'utilité de la vertu des bons. C'eſt après les fureurs extrêmes des crimes, qu'on éprouve les reſſources infinies de la vertu.

Ainſi, *meſſieurs*, quand vous entendîtes accuſer le comte de Mirabeau, vous regardâtes l'accuſation comme calomnieuſe, parce que le crime vous parut ſans proportion avec ſes forces

vous crûtes ce projet au-dessus même de son imagination, & vous vous trompiez, *messieurs*; ce crime étoit facile. Eh ! concevez la politique de cette faction d'autant plus infernale qu'elle étoit plus simple. Il me semble que j'assiste aux conférences de ces conjurés. Voici ce que leur chef dut leur dire :

» Rendons-nous maîtres du peuple ; &, par lui, nous subjuguerons tout le reste, en attendant de l'écraser lui-même. Ce projet, qui paroît si grand, est au fond, dans ce moment, d'une exécution très-facile : il ne s'agit que de tenir sans cesse le peuple en haleine, de lui imprimer fréquemment des mouvemens violens, & de réchauffer la fermentation à mesure qu'elle sera ralentie. L'attrait de l'argent, la crainte du despotisme, l'épouvante de la famine, sont des instrumens sûrs : avec eux, nous conduirons comme nous voudrons la populace du repos à la sédition, de la sédition à la violence, & de la violence à la fureur.

» A ce spectacle, souvent renouvellé, ne doutez pas que la cour ne s'épouvante, ou ne s'irrite. Quel que soit le sentiment qui la domine, ces mouvemens populaires la forceront à s'armer de précautions nouvelles, & c'est-là que nous l'attendrons ; c'est alors que nos cris redoubleront, & que, par un artifice bien simple, nous épouvanterons, nous irriterons le peuple par la cour, après avoir épouvanté & irrité la cour par le peuple.

» En même-temps, nous tenant toujours intimement liés avec les démagogues dans les états-généraux, nous serons toujours plus l'ame de cette faction, parce qu'elle verra toujours davan-

tage la force du peuple dans nos mains : ſans nous, elle ſe croira perdue ; auſſi nous lui communiquerons, avec une extrême facilité, toutes les terreurs que nous n'avons pas, en lui cachant, avec ſoin, tous les deſſeins que nous avons. Nous lui ferons remarquer les moindres mouvemens de la cour ; nous lui peindrons ſes précautions défenſives, comme des projets d'attaque ; & ſes craintes, comme des menaces : & vous concevez combien ces idées, jetées dans ces têtes violentes, les pouſſeront plus loin de toutes les limites.

» Les effets de tout ceci ſont infaillibles. A la vue de cet accroiſſement de paſſions & de mouvemens dans la faction démocratique, vous verrez s'augmenter à proportion les alarmes de la faction ariſtocratique ; elle liera néceſſairement toujours davantage ſes craintes & ſes précautions, aux craintes & aux meſures de la cour : nous ſaurons les diſcours, les projets, les démarches de tous les ariſtocrates ; nous les exagérerons, nous les interpréterons, & ce ſera ſans peine, ſans péril, que nous porterons ainſi, d'actions en réactions, les défiances, les ſoupçons, les terreurs & les haines au dernier degré de violence.

» Vous prévoyez bien que les affaires étant dans cette ſituation, les députés modérés, formant le tiers parti, ſeront enfin alarmés de ces mouvemens, qui ne ceſſeront pas de les heurter, de les froiſſer eux-mêmes. La plupart de ces hommes qu'on appelle ſages, ne ſont que des calculateurs timides & incertains ; & bientôt nous les verrons ſe diviſer ſelon leur caractere : les uns mettront leur politique à ſe réunir aux ariſtocrates, pour affoiblir le parti contraire qu'ils jugent le plus dangereux ; les autres, dans leur incertitude,

chercheront leur sûreté dans l'inaction & le silence. Quelque parti qu'ils prennent, tout contr'eux servira de sujet à nos plaintes & de prétexte à nos soupçons. Bientôt, après avoir achevé complétement de les décrier dans l'assemblée nationale, nous les diffamerons dans l'imagination du peuple ; & mêlant sans cesse leurs opinions à celles de la tyrannie, & leurs noms aux noms les plus odieux, le peuple ne saura plus, dans sa fureur, distinguer les bons citoyens de ses plus violens ennemis.

» Dans cet état de trouble extrême & de désespoir, il est impossible que quelque faction n'en sorte par un éclat, & il n'en est point qui ne puisse devenir utile à nos desseins. Selon toute apparence, ce sera la cour qui commencera l'attaque ou la défense ; & quand elle sera parvenue au point de ne plus se croire en sûreté où elle est, elle sera forcée d'appeller des forces à elle, ou d'aller les chercher où elles sont. Dans l'un & l'autre cas, la cour est perdue, & nous sommes les maîtres. Nous avons une grande partie de la noblesse dispersée, & comme en ôtage dans les mains du peuple, ou plutôt dans les nôtres : tous les nerfs de la discipline militaire sont coupés, & le roi n'aura point d'armée, ou, ce qui reviendra au même, il craindra de n'en point avoir. Vous verrez la cour marcher comme sur un terrein tremblant ; toutes ses mesures seront foibles, incertaines, mal concertées ; elle en fera plus qu'il n'en faut pour irriter le peuple à l'excès, & jamais assez pour le faire trembler. C'est sous ces auspices que nous pourrons enfin commencer la guerre civile : au premier acte éclatant de la cour, soit qu'elle s'enfuie, soit qu'elle reste, nous ré-

pondrons par une violence plus éclatante encore ; & la ſcene s'ouvrira. C'eſt dans ce premier accès de tumulte & d'effroi, que nous ferons demander à grands cris au peuple, qui croira n'avoir plus de roi, un prince qui le remplace. Nos inviſibles mains précipiteront ce peuple en foule vers le Palais Royal ; il en enlevera le maître comme en triomphe, comme un gage du repos public ; & le prince, en ne paroiſſant céder qu'à la violence populaire, viendra recevoir dans les états-généraux, inveſtis, menacés, tremblans, conſternés, un titre modeſte qui voilera celui de roi.

» C'eſt alors que la plupart des membres, effrayés de ce qu'ils ont fait, & bien plus de ce qu'ils pourront faire encore, s'enfuiront d'eux-mêmes ; & la diſſolution de ce corps, ſans qu'on puiſſe en accuſer que ce corps même, nous laiſſera les maîtres de l'état, en attendant d'en être les deſpotes. Ce temps ne ſera que celui de calmer les eſprits par des promeſſes & par des dons ; de s'attacher les ſoldats à la faveur des largeſſes, le peuple par des ſuppreſſions d'impôts ; de s'envelopper enfin de tous ces voiles de modération, de juſtice & de bienfaiſance, que les yeux vulgaires ne percent jamais, quand les princes ſavent s'en revêtir avec grace.

» Mais enfin ce temps viendra, où ce peuple expiera ſes imbécilles fureurs ; & tout-à-fait indigné de la liberté qu'il ne connut jamais, nous le réduirons à la ſervitude pour laquelle il eſt fait. «

Meſſieurs, vous croyez lire un rêve pénible, odieux : eh bien ! ſuivez attentivement la chaîne des événemens, & voyez comment ce rêve couroit de faits en faits à la plus affreuſe réalité. En vérité, tout ce qui ſe paſſoit en France étoit ab-

ſolument inexplicable à quiconque ignoroit cet abominable complot ; mais ceux qui le connoiſſent, ne voient dans ces événemens que le développement le plus naturel des effets d'une grande cauſe.

Rappellez-vous, *meſſieurs*, que dans le mois de juillet dernier, le même jour, & pour ainſi dire à la même heure, les incendies, la révolte & la terreur ſe répandirent dans le royaume : c'eſt un fait connu dans les provinces, c'eſt un fait d'une notoriété publique, qu'on vit tout-à-coup ſortir, comme de deſſous terre, & ſe répandre de ville en ville, de village en village, des émiſſaires étrangers, inconnus à tout le monde ; quelques-uns chargés de fauſſes décorations ; les uns, avec des croix de Saint-Louis, d'autres même avec le cordon du Saint-Eſprit ; & tous ces gens-là exhortant le peuple, lui commandant les crimes au nom du roi ; montrant enfin juſqu'à des ordres imprimés ſous ce nom, auquel le peuple n'étoit pas encoce inſtruit à réſiſter.

On a vu depuis, & vous devez le ſavoir, ce miſérable peuple, tout étonné de ſes propres fureurs, ne pouvant s'expliquer lui-même à lui-même, & dans ſa honte n'alléguant pour excuſes, que ces ſuggeſtions étrangeres, qui de paiſible & de ſoumis qu'il étoit, l'avoient tout-à-coup transformé en bête féroce (1).

(1) On connoît dans l'aſſemblée nationale un très-jeune député, monſtre parfait dès ſa naiſſance : il n'a jamais parlé de ces horreurs qu'avec ſang-froid, & comme d'un léger acceſſoire, néceſſaire au principal d'une grande révolution. C'eſt lui que Me de Teſſé appella un jour *Néronet* ; & c'eſt lui qui prononça dans l'aſſemblée nationale, avec une éloquence de Caligula, ces mots : *Le ſang des*

En même temps, cent témoins irréprochables vous atteſteront qu'on répandoit des largeſſes ſur les ſoldats pour les corrompre ; d'autres diſtributions d'argent étoient faites au peuple par des mains qui ne ſembloient tenir à aucun corps.

Cette cabale puiſſante avoit par tout des yeux & des bras ; elle remuoit à la fois le royaume tout entier. On a entendu des hommes du peuple, devenus tout-à-coup oiſifs, dire à ceux qui les queſtionnoient : *qu'avons nous beſoin de travailler ? notre pere, le duc d'Orl.... nous nourrit.* A Paris, c'étoit bien autre choſe encore ; & cette abominable comédie s'y jouoit de maniere à ne plus faire d'illuſion à perſonne.

Sans doute, *meſſieurs*, vous n'ignorez pas les fameux événemens de ce Palais-Royal, dont le nom ſeul révele tant de choſes : dans ce palais, comme dans un centre, on préparoit, on paîtriſſoit à froid tout le ſalpêtre qui devoit embraſer Paris juſqu'aux derniers points de ſa circonfé-

Berthiers & des Foulons, eſt-il donc ſi pur que nous devions nous en occuper ? Eh ! malheureux, repréſente un bourreau, quand tu ne repréſenteras plus des citoyens, & ſache que le ſang même d'un ſcélérat, qui n'eſt pas encore condamné par les lois, eſt plus pur que le tien qui t'inſpira ces cruelles penſées contre les lois !

Dauphinois, c'eſt vous qui nous avez envoyé cette ame pêtrie de ſalpêtre & de ſang, & toutes les ames humaines vous le dénoncent. Il s'eſt montré le digne diſciple du comte de Mirabeau, & le diſciple brûle d'égaler le maître. Qu'avez-vous gagné, Dauphinois, de nous choiſir un enfant ? Ignoriez-vous que le monſtre le plus dangereux eſt un enfant cruel ? Mais ſouvenez-vous bien qu'un enfant cruel ne fut jamais un homme de bien. Dauphinois, ſongez enfin que vous devez quelque réparation à la France. Après l'avoir infectée de l'enfance de votre Bar.... préſervez-la du moins de ſa virilité.

rence; & de-là, quand la politique l'exigeoit, partoient, toutes formées, tantôt les menaces d'un despotisme qui s'armoit contre Paris pour se venger, tantôt l'épouvantable illusion d'une famine, au milieu de l'abondance même : en un mot, ce Palais-Royal, sous la direction de quelques machinateurs, n'étoit, dans la plus exacte vérité, qu'une grande manufacture de poisons séditieux pour le peuple qu'on vouloit enivrer, & d'affreuses calomnies contre les particuliers qu'on vouloit perdre.

Je suis forcé de passer sur cent détails convaincans, parce que je suppose que vous les connoissez déjà, & parce qu'enfin je veux plutôt vous faire réfléchir sur les faits que vous savez, que vous apprendre ceux que vous ignorez encore.

Je m'arrête seulement un moment aux troubles excités pour cette fameuse question du *veto royal :* que pensâtes-vous alors, *messieurs*, de la motion menaçante du Palais-Royal, & de ce Saint-Huruge, vraie machine, & bien connu pour telle, n'exécutant sur son théâtre que les mouvemens excités par des fils apperçus de tous les spectateurs ? Ne crûtes-vous pas alors les François revenus à ces temps si déplorables, où, mêlant le ridicule à l'horreur, notre misérable peuple, poussé par des scélérats raffinés, se précipitoit vers la guerre civile pour des questions qu'il n'entendoit pas ?

Rappellez-vous encore comment alors des trompettes sourdes, mais bien pénétrantes, diffamerent, dans l'esprit du peuple, tous les députés éclairés qui vouloient assurer notre liberté par ses limites mêmes, comme on fortifie une citadelle par une enceinte. La postérité ne le croira pas.

Ces fabricateurs de l'opinion publique avoient poussé l'illusion & la frénésie au point de faire regarder comme de vils esclaves, comme des suppôts du despotisme, des hommes qui vouloient ramener notre despotisme à la liberté de l'Angleterre.

Souvenez-vous bien, *messieurs*, qu'à cette époque les alarmes & la licence ne cesserent plus d'aller en croissant dans tous les esprits. En même temps que l'anarchie poussoit avec rapidité, & s'étendoit dans les provinces sur les semences répandues au mois de juillet, la ville de Paris, dont l'immense populace fermentoit sans cesse, offroit à la cour & aux bons citoyens, un spectacle toujours plus dangereux & toujours plus terrible.

C'étoit une chose bien étonnante que cette ville de Paris, partagée en soixante districts, tous divisés entr'eux, & pourtant tous dirigés, sans le savoir, par une ame unique & secrete.

Ici, *messieurs*, je vous prie de faire avec moi une réflexion bien douloureuse; c'étoit pourtant là les conjonctures que des scélérats nous avoient préparées pour fonder nos lois constitutives. Faire des lois, bon Dieu! dans un moment où la plupart des députés-législateurs ne marchoient point dans les rues, n'alloient point dans l'assemblée nationale sans des armes! donner son suffrage pour des lois, & pour des lois constitutives, avec des pistolets dans ses poches! Ah! *messieurs*, je vous atteste, qui de vous ne s'est félicité mille fois de ne point partager avec ses députés le scandaleux honneur de faire des lois au milieu de la terreur & de la discorde? Ne vous êtes-vous jamais irrités de l'infraction de vos mandats, du mépris des bases que vous y aviez posées, & de

l'aviliſſement de l'autorité royale, que vous aviez conſacrée comme votre égide, contre vos députés même ?

Quand vous penſiez à votre malheureux roi, foible, peut-être, mais bon, voulant le bien, cherchant le vrai avec autant de bonne foi que les autres mettoient de ruſe à le tromper; ce roi, tel enfin que vous l'euſſiez demandé vous-mêmes au ciel pour recouvrer vos droits; quand ces penſées, *meſſieurs*, ſe préſentoient à vous, votre ame n'étoit-elle point émue de ſavoir ce prince ſans cour, ſolitaire dans ſon palais, preſque à portée d'entendre les cris de ceux qui ſe diſputoient ſur ſes dépouilles! & réduit enfin à craindre pour la ſûreté de ſa perſonne, encore plus que pour l'intégrité de ſon autorité ?

Juſqu'où, *meſſieurs*, des méchans nous ont conduits! Et meſurez, je vous prie, la diſtance du 27 décembre, où le roi accordoit à la voix de M. Necker, *l'égalité de repréſentation* à ſon peuple, tombant alors de reconnoiſſance à ſes genoux; & ce jour, ce jour du 6 octobre, où l'on vit des ſcélérats, ſous le nom de ce même peuple, aſſaſſiner les gardes de ce roi, ſous ſes yeux mêmes; chercher ſon épouſe dans le même deſſein; arracher enfin ce prince de ſon palais, & le traîner en triomphe comme leur priſonnier, en dévorant ſes larmes: jour exécrable, où les Pariſiens, en faiſant violence au monarque, poignarderent la monarchie !

Meſſieurs, n'en doutez pas, & tremblez d'avance. Du ſein de nos ruines, un vengeur ſe prépare, un nouveau *Saluſte* s'élevera; & peut-être vivrez-vous encore, quand tout-à coup apparoîtra l'hiſtoire, la véridique hiſtoire. N'en

doutez

doutez pas, vous dis-je : après avoir raconté le jour de la Saint-Barthelemi, comme l'attentat le plus affreux contre le peuple, elle racontera la journée du 6 octobre comme le plus odieux attentat contre les rois. Elle saisira, cette histoire, elle saisira de son bras d'airain votre monstrueux député ; & le promenant de siecle en siecle comme le plus odieux conspirateur, elle le montrera à Paris, à Versailles, le jour, la nuit, préparant, échauffant la révolte & le carnage, & déjà, de ses mains impies, ouvrant la porte à la guerre civile, qui n'attendoit que son signal : elle le suivra, tantôt dans l'assemblée nationale, mêlant l'audace à l'hypocrisie, & repoussant barbarement les prieres d'un roi, qui demandoit, au moins pour ses gardes, les représentans de ses sujets ; tantôt, parmi les soldats & les assassins, un sabre nud dans les mains : & préparant un jour terrible dans son immortel tableau, cette histoire placera la tête de votre député entre celles des gardes assassinés, & celle du monstre qui fut leur assassin. Mânes de l'ami des hommes, reconnoissez-vous votre fils ?

Messieurs, vous trouverez, je le sais très-bien, des fanatiques, qui vous diront que, *voilà bien du bruit pour un roi !* oui, sans doute, un roi n'est qu'un homme ; je le sens comme eux, & mieux qu'eux peut-être ; mais ce roi, leur égal & le mien par sa nature, est, par sa place dans notre gouvernement, la pierre angulaire de l'édifice ; & les misérables qui ont tenté de la ronger ou de l'arracher, ne voyoient pas que sa chûte alloit nous écraser tous.

Petits publicistes orgueilleux, qui croyez avec simplicité, en vous frottant la tête, toucher les

dernieres limites de l'eſprit humain ; philoſophes ſans jugement, qui, dans votre malheureux loiſir, êtes allés peut-être cueillir, dans les plaines de l'Amérique, des ſemences de liberté pour les ſemer ſur le pavé de nos villes ; ſinges ridicules de la vraie liberté, avortons républicains, liſez, reliſez encore nos ouvrages immortels ; tâchez de les comprendre, & ſur-tout réfléchiſſez long-temps ſur ce que vous avez lu ; peut-être enfin reconnoîtrez-vous qu'il faut ſavoir commencer quand on veut achever, & qu'en commençant par l'anarchie, on n'arrive qu'au dernier degré du deſpotiſme : alors peut-être, ſi vous retournez dans votre Amérique, au lieu de tranſporter d'un état naiſſant des idées de république incompatibles avec un empire vieilliſſant, plus ſages & moins orgueilleux, vous nous rapporterez à la place ces idées d'ordre, de ſubordination, de patience & de paix, ſans leſquelles nulle ſociété humaine ne pourroit ſubſiſter.

Pardon, *meſſieurs ;* mais je ne puis réſiſter à l'indignation qui me ſaiſit quelquefois contre ces *démoliſſeurs* intrépides, & ces architectes enfans, qui ſoufflent froidement la pouſſiere autour d'eux, & crayonnent à la hâte un nouveau plan ſur des débris.

Je reviens à cette journée du 6 octobre, où ſe déploya, preſque au grand jour, la conſpiration dont je vous entretiens. Il n'eſt pas poſſible que, dans l'éloignement même où vous êtes, vous n'ayiez apperçu le fil ſecret de tous événemens. Le grand but, le grand intérêt des conjurés du Palais-Royal, étoit de forcer la cour à quelque coup d'éclat ; & ſans doute le plus déciſif, celui ſur lequel ils comptoient le plus, c'étoit la fuite de

la famille royale à Metz : ils ne vouloient pas paroître commencer eux-mêmes la guerre civile, & leur politique consistoit à la faire, en apparence, commencer par le roi : à force de presser la cour par le trouble & l'anarchie, à force de faire remuer le peuple autour d'elle avec une violence qui ressembloit à la révolte même, ces conjurés espéroient de faire paroître au roi sa sûreté douteuse, & sa fuite nécessaire. Ils étoient bien sûrs en même temps que ses courtisans, la noblesse, une partie du clergé, & tous ceux que l'état présent mettoit dans le désespoir, entreroient avec facilité dans ces idées, ou plutôt dans ce piege ; & qu'enfin tous ces gens-là, en conspirant entr'eux pour sauver leur fortune avec celle du roi, serviroient, sans le savoir, à faire jouer la grande machine qu'on préparoit, pour achever à la fois leur perte & celle du monarque.

Telle étoit donc toute la politique du Palais-Royal, je ne puis trop vous le redire. Conduire le peuple à tous les crimes par toutes les erreurs, la cour à toutes les sottises par la colere & la terreur, & recueillir facilement, dans l'excès du désordre, le fruit des crimes du peuple & des fautes de la cour : leur art enfin consistoit à tirer le succès de leur conjuration, des efforts mêmes d'une conjuration contraire (1).

Aussi, *messieurs*, quand la sagesse & le courage de notre malheureux roi, le déciderent dans ce moment fatal ; quand il aima mieux se livrer à

(1) On ne sauroit en effet douter qu'il n'y eût un complot pour conduire le roi à Metz : mais ce qu'on ne voit pas assez, c'est que les conjurations du Palais-Royal ont toujours fait celles de Versailles, comme les projets d'attaque produisent les projets de résistance.

Paris à des ſujets ſéditieux, que commander à Metz à des ſoldats ſoumis; ce prince, croyez-moi, ne ſauva pas ſeulement le monarque, mais la monarchie peut-être, & cette heureuſe démarche fut le premier choc qui détermina la ruine de la machine infernale du Palais-Royal.

Les factieux ne s'y attendoient pas ſans doute; ils ſe rappelloient de la fuite ſi déciſive d'Henri III, épouvanté par la Ligue & les Guiſes; mais le génie de Louis XII & d'Henri IV fut celui de Louis XVI. Il ſentit que, ſe rapprocher de ſon peuple, c'étoit raffermir ſa couronne; & que ſe faire connoître, c'étoit faire déteſter ſes ennemis. Il ne fut pas trompé; & le peuple de Paris revint à ſon roi, en revenant à lui-même.

Cependant, *meſſieurs*, il reſtoit encore un grand ſujet d'eſpérance aux conjurés; c'étoit la diſſolution de l'aſſemblée nationale, par la diſperſion de ſes membres: auſſi, remarquez le bien, ils ranimerent dans ce moment, plus que jamais, la fureur du peuple (1) contre tous les députés qu'ils avoient finement enveloppés ſous le nom commun d'*ariſtocrate*. Ce nom déteſté, promené de tête en tête au gré des factieux, leur tenoit lieu des tables de proſcription de Sylla: nul de ceux à qui l'on vouloit le donner, n'étoit aſſuré de ne point

(1) Une demoiſelle de Terou.... maîtreſſe alternative, dit-on, d'un Popul.... & d'un Bar..... digne en effet de recevoir les gentilles careſſes de ces deux & doux meſſieurs, parut, le jour fameux du 6 octobre, comme une Amazone, courant de ſoldat en ſoldat, d'aſſaſſin en aſſaſſin, & les exhortant à bien faire, c'eſt-à-dire, à bien tuer. Il faut ſur-tout, diſoit-elle, nous défaire de tous ces députés traîtres, & je me charge de vous les montrer. Oh! que l'amour eſt aimable, ſur-tout chez les tigres!

aller des outrages à la mort. Telle étoit enfin l'affreuſe lueur que ces conjurés avoient ſu répandre ſur la capitale, que, dans ce moment, tout député, homme de bien, croyoit voir de Verſailles, préparer à Paris, pour lui, l'infame ſupplice du plus vil ſcélérat.

Convenez-en, *meſſieurs ;* pouvoit-on eſpérer que l'aſſemblée nationale oſeroit ſe former à Paris ſous de tels augures ? qui n'auroit, au contraire, penſé qu'à l'inſtant de la violation du palais de Verſailles, des aſſaſſinats qui le ſouillerent, des horreurs dont notre mémoire ne peut ſupporter même l'image, à l'inſtant de l'enlevement du roi, l'aſſemblée nationale ſe diſperſeroit, comme un grand chêne eſt diſperſé par un éclat de tonnerre ? & pourtant cela ne fut point : je ne ſais quel génie voulut encore ſauver la France : peu de députés s'éloignerent ; & ceux même que la terreur ou la néceſſité ſéparerent de l'aſſemblée nationale, ne ſervirent qu'à répandre l'affreuſe vérité dans tout le royaume ; car ce fut de ce moment ſeulement que l'œil des provinces commença à pénétrer dans cette caverne, où quelques brigands enchaînoient impunément des hommes aſſez vertueux pour les déteſter, mais trop foibles pour les enchaîner eux-mêmes. Ce n'étoit pourtant rien encore. La conjuration étoit déconcertée & ſoupçonnée, mais ſans être anéantie & découverte : enfin, ce moment arriva, & le duc d'Orl. . . partit pour l'Angleterre.

Rappellez-vous, *meſſieurs*, cette époque. Quel cri dans l'Europe ! quel coup de lumiere ! quels objets elle éclaira ! on voulut couvrir ce prince du prétexte d'une négociation avec l'Angleterre ; mais les plus ſtupides même ne s'y arrêterent pas. On vit à découvert, dans ce ridicule motif, le ménagement

néceſſaire pour un coupable, qui ne pouvoit, ſans danger, être jugé que par l'opinion publique. Le duc d'Orl... chargé d'une négociatiou par la cour de France qui le déteſtoit, auprès de la cour de Londres qui ne l'eſtimoit pas! on n'eſpéroit pas même de faire croire cette fable à nos enfans.

Les conjurés eſſayerent ſur les eſprits un autre prétexte. Ce prince, dirent-ils, eſt innocent, mais ſuſpecté, & ſa fuite n'eſt qu'un acte de condeſcendance pour la foibleſſe injuſte qu'a eue la cour de le craindre.

Les hommes ſenſés rirent d'une telle évaſion. Si le duc d'Or... repliquerent-ils, étoit ſuſpect, mais innocent, il devoit s'expoſer à tous les périls, à la mort même, plutôt qu'à l'infamie certaine d'un éloignement qui le déclare coupable. Jamais ſes amis, ſes conſeillers, qui alloient partager cette infamie, ne l'auroient ſouffert. Il auroit dit au roi: » Sire, j'ai le malheur de vous paroître ſuſpect;
» c'eſt pour cela même que je reſte auprès de votre
» perſonne, & je me mets en ôtage dans vos mains
» même. Je vous prouverai mon innocence par un
» jugement que je vous demande, & par ma con-
» duite que vous pourrez obſerver de près. Sans
» doute je dois obéir à vos ordres pour le bien pu-
» blic, mais je ne dois point une obéiſſance qui
» ne produiroit que la terreur publique, & mon
» infamie particuliere. «

M. le duc d'Orl... eſt parti! M. le duc d'Orl... eſt donc coupable: voilà le cri de l'univers; voilà celui de la poſtérité.

Mais ſi le duc d'Orl... eſt coupable d'une conjuration, certainement il a des complices; on demande à les connoître: voilà encore le cri de l'univers; il n'a pas été bien entendu ce cri terrible; on

diroit qu'il eſt venu ſe briſer contre l'enceinte de l'aſſemblée nationale. Depuis la porte de cette aſſemblée juſqu'aux confins du royaume, l'opinion publique a dénoncé les coupables ; & dans le lieu de l'aſſemblée même, tout eſt muet ; pas une voix ne s'eſt fait entendre.

On n'a point de preuves, dit-on. Quoi ! dans cette même ville où régnoit cette police fameuſe, cet Argus aux mille yeux, qui ſavoit découvrir les actions les plus ſolitaires, qui ſurprenoit juſqu'aux penſées des ames, c'eſt-là qu'on ne peut découvrir la trame ſi étendue d'une conjuration publique ; & parmi tous ces eſpions, autrefois ſi habiles pour la ruine des particuliers, nul n'a de ſagacité pour le ſalut public !

Sans doute, *meſſieurs*, vous ne le croyez pas, ni moi non plus, ni tous les hommes raiſonnables de France ; mais ce que vous devez croire ou conjecturer avec eux, c'eſt que ces conjurés ont encore aſſez d'adreſſe ou de puiſſance pour retenir abaiſſé le voile qui cache leurs débris ; ce voile que les provinces demandent à grands cris qu'on leve enfin, ſans ménagement, à tous les regards.

A ce ſujet, *meſſieurs*, rappellez-vous quels ſoupçons a excité l'ancien comité, nommé pour les recherches des crimes de *leze-nation*. Vous ſavez ce qu'on publioit de ceux qui le compoſoient, & ſurtout de l'endurci vieillard qui en faiſoit les rapports. On diſoit par-tout que ces inquiſireurs ne vouloient allumer leurs flambeaux qu'aux lanternes de Paris ; on diſoient qu'ils cherchoient très-ſcrupuleuſement les coupables chez les *Ariſtocrates*, & les innocens chez leurs ennemis. Rappellez-vous enfin, *meſſieurs*, la ſcene odieuſe & ridicule qui ſe paſſa entre M. Mallouet & ces meſſieurs, & comment

ceux qui vouloient le percer de leur perfide ironie, furent assommés par la honte. Et qui sait ce que sont devenues les preuves acquises, dans les mains dévorantes de ces inquisiteurs accusés ? nation françoise ! voilà comme on vous joue.

Cependant, & le ciel en soit loué, la voix des honnêtes gens a percé ; & ce fameux comité, après avoir si long-temps subi la honte de la défiance publique, a pourtant éprouvé celle des soupçons de la saine partie de l'assemblée nationale ; enfin, ce tribunal a changé, & ce moment est le premier où les bons citoyens ont espéré : maintenant ils attendent.

La ville de Paris elle-même, qui l'auroit cru ? poussée par la dénonciation de toutes les provinces & de toute l'Europe, a dénoncé enfin à son tour ; comme un délit, ce que plusieurs de ses chaleureux enfans avoient tant exalté comme un triomphe.

Il faut être juste, *messieurs* ; cette dénonciation honore la ville de Paris ; cet acte est d'autant plus généreux, qu'il étoit plus embarrassant ; & l'on ne peut trop louer le courage de Paris à dénoncer l'action même qui fera toujours accuser au moins les Parisiens de violence : mais ce qui mettroit le comble aux éloges, ce seroit la bonne foi, la vigilance & le succès dans les recherches ; sans cela, il faut oser le dire, les provinces ne verront dans cette démarche, qu'une adresse assez grossiere pour les abuser ; elles croiront que Paris a voulu leur faire oublier ce qu'on cherche par le temps même de le chercher.

Quoi qu'il en soit, *messieurs*, laissons l'assemblée nationale, laissons la ville de Paris chercher de quoi convaincre les coupables ; l'expérience & le temps nous apprendront quel est l'esprit de ces recherches :

que

que ces aſſemblées ſachent ſeulement, & qu'elles n'oublient jamais que l'hiſtoire les épie, ſon burin à la main.

Mais nous, pendant ces recherches réelles ou feintes, que ferons nous? avons-nous donc enchaîné notre raiſon à celle de vingt ou trente députés qui ſéduiſent peut-être, ou font trembler tous les autres? l'avons-nous enchaînée à la raiſon des diſtricts ou des officiers de l'hôtel-de-ville de Paris? & parce que ces hommes manqueront d'art ou de volonté pour réunir les preuves capables de conduire ces ſcélérats à l'échaffaud, détournerons-nous les yeux de celles qui viennent de tous côtés s'offrir pour les dévouer à la conviction de l'opinion publique, & au ſupplice de l'infamie?

Je reviens donc, *meſſieurs*, à la même queſtion, & je vous demande à vous-mêmes quels ſont les complices du duc d'Orl...? toute la France vous à repondu: héſiteriez-vous à répondre comme elle?

Oui, *meſſieurs*, la France entiere, l'Europe même a nommé, comme d'un ſeul cri, le comte de Mirabeau, votre député, pour le premier, pour le plus grand de ces complices. Faut-il s'en étonner? la conſcience de M. de Mirabeau s'eſt promenée dans l'Europe entiere; par-tout il a ſemé le vice, & par-tout il a receuilli l'accuſation & la honte. On a vu cet homme paſſer rapidement du midi de l'Europe au nord, comme on voit un vautour traverſant les contrées avec quelque victime enſanglantée dans ſes ſerres.

C'eſt déja quelque choſe, *meſſieurs*, d'être à la fois accuſé par tous ſes concitoyens & ſes contemporains; la plus grande preuve d'un délit préſent eſt dans les actions paſſées: ſi le caractere de l'ac-

cufé, fi fa vie eft le premier témoin avec qui on doive le confronter, que répondroit M. de Mirabeau à ce témoin terrible, quand, à la face du public, ce témoin lui crieroit: » n'as-tu pas confommé tes journées & tes nuits dans l'intrigue, la » violence & les paffions funeftes ? n'as-tu pas def» féché pour toi, le cœur même de ton pere ? » n'as-tu pas flétri la vieilleffe de l'ami des hommes ? » nomme-nous le parent qui ne te craigne ou ne » te haïffe. Malheureux ! as-tu jamais fait un ami ? » ah ! fais-le venir, & qu'au moins fa vertu prouve » la tienne. N'as-tu pas contraint ta femme de te » fuir avec épouvante ? n'as-tu pas ravi celle de » ton hôte ? ton front n'eft-il pas fouillé d'un ar» rêt qui défignoit ta tête au bourreau ? eh ! » comment es tu parveuu à effacer cet affreux ca» ractere ? tous les yeux percerent les voiles dont » tu voulus alors te couvrir ; mais, parce que tu » fus gliffer des mains de la juftice, t'es-tu flatté » de te fauver des bras de la vérité ? n'eft-ce pas » toi qui fus foudoyé par un miniftre corrompu, » pour une action infame, & qui te chargeas de » ce vil métier d'efpion, que dans la guerre mê» me on punit comme un crime, mais que, dans » la paix, on détefte comme une horrible infa» mie ? ne fis-tu pas à Berlin ce que font les » brigands, qui le foir demandent l'hofpitalité » dans une maifon, pour en égorger les maîtres » pendant la nuit ?

» Enfin, c'eft toi qui t'es acharné fur ce mi» niftre à qui les François doivent tout s'ils font » juftes, & qui ne leur devra rien s'ils font ingrats, » comme tu veux qu'ils le foient. As-tu rien ou» blié pour le dépouiller de fa gloire, & nous » priver de fes vertus ? & le croyois-tu fi petit,

» qu'il voulût disputer avec toi, pour des talens
» que tu n'as fait qu'avilir ? tu oses parler de la
» liberté, & tu n'en connus jamais que l'abus ;
» tu parles de la sainteté des loix, & tu ne
» t'occupas qu'à les profaner ; tu proposes des loix ;
» grand Dieu ! Mirabeau législateur ! les loix livrées
» à Mirabeau ! te souviendrois tu donc, que sous
» Tibere on livroit les vierges au bourreau qui les
» violoit avant de les assassiner ? Voilà ce que tu as
» fait : voilà ce que tu es. «

Confrontez maintenant, *messieurs*, cet horrible témoignage du passé avec l'accusation présente. Il se forme en France une coujuration affreuse ; son but est étonnant, ses moyens sont noirs, profonds, compliqués ; ils supposent la plus grande habitude de disposer & de diriger les ressorts de l'intrigue ; cet abominable complot paroît concerté pour un prince, dont l'Europe entiere connoît les mœurs & le génie ; léger, inappliqué, livré à la dissipation, aux plaisirs, aux petits projets d'une avidité qui exclut toujours ceux de la grande & périlleuse ambition. Quel homme lui imputera jamais l'invention & l'exécution d'un complot si grand par son objet, & si profond par ses moyens ?

Quelle est donc l'ame à qui ce prince infortuné a prostitué son nom ? en étoit-il une autre capable de concevoir & de diriger cette vaste machine, que celle du comte de Mirabeau ? ignoroit-on ses liaisons publiques & secrettes avec le duc d'Orléans ? ne se rappelle-t-on pas les discour insidieux qu'il semoit d'avance dans les esprits, en faveur de ce prince, comme des germes de bienveillance, dont il se flattoit de recueillir le fruit dans le temps ?

Ne ſait on pas ſes intrigues, ſes unions dans les états-généraux; & quels ſerpens cette furie aſſembloit autour de ſa tête, pour accorder leurs ſifflemens avec ſa voix ſéditieuſe ? (1)

L'influence du comte de Mirabeau ſur le Palais-Royal, n'étoit-elle pas un fait de notoriété publique ? De qui parloit on, ſinon de M. de Mirabeau ? Par qui juroit-on, ſinon par le comte de Mirabeau ? Depuis ſix mois, les bouches ont-elles ceſſé de répéter que M. de Mirabeau étoit l'ame, le reſſort moteur du Palais-Royal ? Il s'étoit emparé des diſtricts de Paris, par ſes créatures & ſes emiſſaires; il avoit ſubjugué les citoyens par la populace, & la populace par les citoyens : cette grande méchanique n'étoit mue que par l'expanſion ſubite de l'opinion, comme la pompe à feu par la dilatation de la fumée; M. de Mirabeau, l'échauffant en ſecret, n'étoit vu nulle part, & par-tout il étoit reconnu.

Où étoit le comte de Mirabeau (écoutez ceci, *meſſieurs*,) où étoit-il ? que diſoit il ? que faiſoit-il, le jour & la nuit du 5 au ſix octobre, jour déteſtable, & qui ne ceſſera de s'élever contre ſon auteur, & de crier vengeance à la poſtérité, ſi les contemporains ne l'obtiennent pas ? Ecoutez, *meſſieurs*, ce que Cicéron diſoit à Catilina en plein ſénat, & jugez de l'horrible rapport : » Juſqu'à quand, s'écria-t-il, abuſeras-tu de notre

(1) Qui ſont ces ſerpens qui ſifflent tous les jours dans l'aſſemblée nationale, autour de la tête de la furie provençale ? Leurs noms ſont avec indignation dans la bouche de tous les gens de bien, & je me diſpenſe de les nommer : mais, qui pourroit croire à ces méchans ſubalternes, ſi l'on ne voyoit tous les jours des bourreaux trouver encore des valets ?

» patience, Catilina? Serons-nous long-temps en» core le jouet de ta fureur? Quelles seront enfin
» les bornes de ton audace effrénée? Eh quoi!
» la garde continuelle qui se fait toute la nuit
» dans Rome; la crainte du peuple, le concours
» des bons citoyens, les alarmes du sénat qui fait
» fortifier le lieu même de son assemblée, les
» regards de tous ces sénateurs qui t'accusent;
» rien de tout cela ne t'étonne, ne t'émeut? Ne
» vois-tu pas que tes desseins sont découverts?
» ne sens tu pas qu'une conspiration est manquée
» dès qu'elle est soupçonnée? Penses-tu que nul
» de nous ignore ce que tu as fait la nuit der» niere, ce que tu fis la nuit précédente; où tu
» te trouvas, qui tu appellas; quelles mesures
» vous y prîtes?

» O temps! ô mœurs! le sénat est informé de
» tous ces mouvemens; *le consul les voit, & Catilina vit encore!* il vit; que dis-je? il vient
» au sénat & assiste à nos délibérations; il marque
» de l'œil ceux d'entre nous qu'il destine à la
» mort: *& nous, hommes courageux, pourvu*
» *que nous évitions les coups, nous croyons*
» *que notre devoir est rempli.* Il y a long-temps,
» Catilina, que le consul auroit dû te faire traîner
» au supplice, & les coups que tu nous prépares
» devroient être repoussés dans ton sein...... Où
» sommes-nous, ô Dieux immortels! *quelle ville*
» *habitons-nous?* qu'est-ce que notre république?
» Parmi nous, peres conscripts, oui, dans cette
» enceinte auguste, le lieu le plus saint de l'uni» vers, je vois des hommes qui ont conspiré
» votre mort & la mienne, la ruine de Rome &
» celle du monde; je les vois, moi consul, je
» prends leur avis sur les affaires présentes, &

» moi qui devrois répandre leur ſang, je ne flétris » pas même encore leur nom...... Il y a long- » temps, peres conſcripts, que cette conjuration » ſe trame ; mais n'ôter la vie qu'aux chefs de » ces brigands, ce ſeroit ſeulement ſuſpendre nos » peines & nos craintes, ce ſeroit renfermer nos » maux dans les entrailles de la république... Que » les méchans ſe retirent donc, qu'ils ſe ſéparent » des gens de bien, & faſſent un corps à part : ah! » qu'ils mettent les murs de Rome entr'eux & » nous ; qu'ils ceſſent de tendre des pieges au conſul, » de venir au ſénat avec des poignards, & de pré- » parer des torches pour nous incendier ; qu'on » liſe enfin, ſur le front de tout bon citoyen, » les ſentimens qu'il a pour la patrie. « Voilà ce que Cicéron diſoit dans le ſénat à Catilina ; & voilà ce qu'on auroit dû dire au comte de Mirabeau, dans le ſein de l'aſſemblée nationale : mais les Céthégus y étoient, & Cicéron n'y étoit pas.

Pouvez-vous, *meſſieurs*, revenir de votre ſurpriſe? Quoi ! M. de Mirabeau, cet homme qui ne ceſſe d'écrire, de déclamer, de tonner ſur tous les ſujets, qui ſemble ſe multiplier pour occuper les autres de lui ; cet homme dont l'amour-propre a plus de trompettes que la renommée, cet homme eſt accuſé depuis ſix mois, dans l'opinion publique, du plus grand des forfaits, & il n'écrit ni ne parle ! il eſt muet, il eſt inſenſible ! où donc ſont ſes talens ? qu'eſt devenu ce ſtyle de fer & cette poitrine d'acier ? n'a-t-il de génie que pour accuſer les autres ? n'en a-t-il plus pour ſe juſtifier lui-même ? Pourquoi n'a-t-il pas déja fait éclater cent fois dans l'Europe ce cri : *Je démens, comme d'infâmes calomniateurs, tous ceux qui oſent dire que j'ai connu, que j'ai favoriſé en*

rien les coupables projets du duc d'Orl.... Je démens, à la face de l'univers, ceux qui répandent que, trahissant indignement les fonctions de député de la nation, je me suis mêlé secrétement aux tumultes, aux motions, aux complots du Palais Royal : ceux là ont menti, qui disent que par mes actions ou mes suggestions, j'ai donné la moindre impulsion aux citoyens de Paris, & moins encore à la populace : ceux là ont menti, qui m'imputent quelque intrigue, quelque désordre, quelque violence : ceux là mentent enfin, qui m'accusent d'avoir violé ce que je devois à ma nation & à mon roi. Ah ! s'il ne tenoit qu'à proférer des sermens & qu'à frapper l'air avec des cris, que coûteroient des forfanteries & des parjures ? Mais à ces sermens il falloit, il faut encore joindre l'exposé simple, fidele, pur comme la vérité même, de toute sa conduite, depuis sa derniere entrée en Provence jusqu'au moment où nous sommes : ce n'est plus ici des sarcasmes qu'il faut, ils irritent & ne justifient pas : de faux éclats, des emportemens de commande, ne surprendront personne. M. de Mirabeau a besoin aujourd'hui de ce qu'il n'eut jamais, de cette aimable candeur qui n'appartient qu'à l'innocence, de ce ton vrai du sentiment qui se fait entendre à tous les cœurs, parce que c'est un cœur qui le parle ; & tout cela ne sera rien encore, si M. de Mirabeau ne lie à ces sentimens qui inspirent l'intérêt, une suite de faits qui entraînent la conviction.

En vain M. de Mirabeau convaincroit qu'il est homme de bien, il faut encore qu'il le persuade ; en vain le persuaderoit-il, il faut qu'il en convainque : telle est la tâche que lui imposent les preuves contre sa vie passée, & les accusations

contre sa vie présente. Oh! que de choses à faire ; pour prouver que M. de Mirabeau est un homme de bien !

Il voudra rappeler ce qu'il a dit pour le bien des Bataves : *le bien que vous avez voulu faire*, lui dira-t-on, *vous le cherchez chez les étrangers ; & le mal que vous avez fait, nous le trouvons chez vos concitoyens.*

Alors il rappellera son écrit contre les lettres de cachet ; mais on lui répondra : *Votre conduite a bien mieux justifié les lettres de cachet, que votre plume n'a pu les accuser.*

Il vous fera souvenir de la dénonciation contre l'agiotage : souvenez-vous vous-même, lui dira-t-on, qu'en allant dénoncer l'agiotage ruineux de l'argent, à Paris, vous sortiez de faire à Berlin l'agiotage ignominieux des consciences.

Il vantera la pureté de ses principes politiques : mais à quoi servent, lui répondra-t-on, les principes politiques, quand ils ne sont appuyés sur aucun principe de morale ?

Il rappellera avec complaisance ce qu'il a dit, ce qu'il a fait dans l'assemblée nationale en faveur de la liberté publique.

Mais votre politique même, lui repliquera-t-on, ne consistoit-elle pas à nous étourdir si bien, en nous parlant de liberté, que nous ne pussions pas entendre ce que vous disiez ailleurs pour notre oppression ? & ne voyons-nous pas que les moyens mêmes que vous feigniez de proposer pour notre salut, faisoient partie de vos projets pour notre ruine ? N'aviez-vous pas besoin de notre profonde illusion ; ne faisoit-elle pas votre plus grande force? C'est donc à nous de vous accuser du bien même que vous avez affecté de nous faire.

C'en

C'en eſt aſſez ; laiſſons M. de Mirabeau lui-même ſe débattre ſur ces accuſations : je ne ſais s'il tentera quelques efforts, je ne ſais s'il vous fera admirer ſa force ; mais jamais, je l'annonce, il ne prouvera ſon innocence ; il vous laiſſera, *meſſieurs*, le poids inſupportable de votre choix.

Et plût au ciel que, pour vous conſoler, vous puiſſiez me dire qu'après tout, ces projets une fois avortés, notre patrie eſt ſauvée ! Voyez notre malheur : ces complots ſont avortés ſans doute, leur ſuccès eſt maintenant impoſſible ; mais telle eſt leur fatalité, qu'après nous avoir fait des maux long-temps irréparables, ils peuvent nous perdre encore : ce ſont ces projets ſiniſtres qui ont pouſſé avec violence la France ſur le bord d'un précipice où elle ne ceſſe de marcher en chancelant.

Ce ſont ces complots dont la trame s'étendoit d'une extrêmité du royaume à l'autre, qui ont répandu comme un torrent l'anarchie, avec les incendies, les outrages, les crimes & la licence, que, ſans eux, ce peuple obéiſſant n'auroit connus jamais.

Ce ſont ces complots, qui, par une ſuite de ces excès, ont tari les ſources des impôts & des finances, porté le déſordre & l'effroi dans le commerce, dans toutes les fortunes, & frappé tout-à-coup ce royaume d'une paralyſie mortelle.

Ce ſont ces complots qui, répandant dans toutes les ames des députés les ſoupçons, la terreur & la haine, ont forcé nos lois politiques de paſſer ſi lentement au travers de ces paſſions funeſtes, & de ſe déformer dans cet horrible trajet.

Ce ſont ces complots qui ont rendu nos municipalités, ce dernier eſpoir de la patrie, ſi long-temps impoſſibles à conſtituer, & maintenant ſi

défectueuſes dans leur conſtitution. Ce ſont eux qui, précipitant par violence notre conſtitution vers la démocratie, ont jeté dans le même abyme nos municipalités nouvelles : ce ſont ces complots qui, du ſein du trouble, vont faire renaître des troubles nouveaux, & qui mettront daus tous nos hôtels de-ville une hydre indomptable depuis Paris juſqu'au dernier village.

Ce ſont ces complots qui rendent encore aujourd'hui la deſtinée de la France auſſi incertaine que celle des des agités dans une urne.

Graces à ces complots, nous ignorons encore ſi les lois qu'on nous a données offriront au peuple des motifs d'obéiſſance, ou des prétextes de révolte ; nous demandons tous les jours, en tremblant, que voudra le peuple ? que fera le peuple ?

Graces à ces complots, la guerre civile eſt depuis deux mois à la porte de toutes nos villes ; elle frappe, & l'anarchie eſt au dedans pour lui ouvrir.

Sans ces complots, hélas ! nous jouirions d'une juſte liberté, fruit de notre ſageſſe & de notre courage : ſans ces complots, nous aurions une conſtitution, & nous n'avons qu'une dévaſtation.

Voilà, *meſſieurs*, où votre député nous a réduits ; admire qui voudra ſon éloquence, vante qui pourra ſes talens ; qu'un peuple ſoudoyé l'encenſe, que les imbécilles applaudiſſent : pour nous, bons citoyens, nous muadiſſons le jour qui le vit naître, & ſur-tout celui où vous oſâtes le faire naître pour la patrie.

Leçon funeſte ! leçon tardive ! mais utile pourtant, pour le choix des députés à venir. Peut-être dira-t on long-temps avec effroi : *rappellons-nous du choix du comte de Mirabeau ;* & l'on cherchera des hommes de bien.

Maintenant, messieurs, après vous avoir parlé pour accuser un autre, je dois vous parler pour me justifier moi-même; vous pourrez me faire deux grandes imputations, & je dois y répondre d'avance.

Vous êtes *un* délateur, me direz-vous, puisque vous accusez sans vous montrer; & vous êtes un séditieux, puisque vous accusez nos législateurs & nos lois.

Messieurs, je ne me suis point dissimulé, en prenant la plume, qu'un écrit anonyme, où l'on impute des crimes à des honneurs connus, est, par sa nature même, suspect de mensonge & de lâcheté; j'ai senti ce malheur, j'en ai gémi; & ce n'est pas sans peine que j'ai vaincu les résistances de mon cœur qui vole toujours au devant de mes paroles, & pour qui le moindre voile est un poids insupportable.

Mais il le falloit, j'ai cédé à la nécessité. Lisez donc cet écrit, *messieurs*, avec toute la défiance que son caractere doit vous inspirer; vous le devez, & je m'y attends.

Mais si vous voulez bien, après l'avoir lu, faire quelqu'attention à la qualité des hommes dont je vous ai parlé, à la puissance qu'ils ont, à la méchanceté que je leur crois, à l'inutilité, même pour le bien de l'état, d'engager un combat public, où, n'apportant que de la loyauté, je ne trouverois que lâcheté & perfidie; & vous conviendrez que si jamais il est des cas où il soit permis d'accuser sans se montrer, cette permission m'est bien due.

Voilà un délateur, diront les factieux; mais un délateur est celui qui révele des délits cachés, & sans les apppuyer de preuves ou de présomptions

connues. Un délateur est il au contraire celui qui, n'apprenant au public que ce qu'il sait déjà, lui montre, dans ces faits mêmes, des crimes dangereux qu'il ne voit pas, ou qu'il néglige ?

Est il délateur, celui qui crie aux citoyens : Prenez garde, je vous dénonce un abyme sous vos yeux & sous vos pas, & que vous n'appercevez pas : soyez attentifs, ou vous êtes perdus ?

Un délateur est celui qui, sans preuves, sur un simple oui dire, défere les paroles d'un ministre estimé, & qui choisit, pour cette infamie, l'instant où la populace, égarée dans ses fureurs, assassinoit pour des paroles & pour des soupçons.

Un délateur est celui qui intente cette action périlleuse contre ce ministre, dans le temps même où ses intrigues lui préparoient sourdement sa place.

Un délateur est celui qui, publiquement démenti, & se trouvant face à face avec son opprobre, agrave encore sa délation, en feignant de la retracter ; & qui, forcé de retirer le poignard qu'il avoit enfoncé, fait si bien, qu'il agrandit la blessure.

Un délateur, digne de mille accusateurs, est celui qui a dit que la délation étoit pour nous une vertu ; parole infame, qui a fait blémir l'innocence & rougir la vertu.

Un délateur, c'est le comte de Mirabeau lui-même qui a fait & dit cela.

Pourquoi veut on qu'un accusateur se nomme ? d'abord parce que son nom même peut servir de mesure à la foi qu'on lui doit, & parce qu'il est juste que l'accusateur coure lui même, s'il est coupable de mensonge, le péril qu'il fait courir à un citoyen en l'accusant d'un délit.

Mais ici, qu'ai-je besoin de me nommer pour garantir la vérité de ce que je dis, si je ne dis rien qui ne soit d'une notoriété publique ?

Si je mens, quel péril fais-je courir à M. de Mirabeau ? Le public n'est-il pas là pour me démentir, puisque j'allegue des faits publics ? & si je ne mens pas, est-ce moi qui fais courir quelques périls à M. de Mirabeau, ou lui qui expose au plus grand péril la patrie ?

Que fait donc mon nom à tout ceci ? qu'avez-vous à examiner, *messieurs*, si j'avance des faits qui sont déjà de votre connoissance, si je fonde sur ces faits des conjectures raisonnables ? Honnête homme ou non, courageux ou timide ; laissez ce que je suis, & pesez ce que je dis.

Lors donc qu'on vous dira que cet écrit ne peut partir que d'un lâche aristocrate, de quelque membre du clergé au désespoir, ou de quelque suppôt de la caisse d'escompte ; que cet écrit, enfin, n'est qu'un infame, un misérable libelle, avouez tout, *messieurs*, je m'y soumets, à condition que vous répondrez : que l'auteur garde la honte de ses intentions, puisque vous dites qu'elles sont honteuses ; mais, vous réfutez ses assertions, puisque vous dites qu'elles sont calomnieuses.

Et moi, *messieurs*, inconnu de toute la terre, mais cherchant sans cesse à me connoître ; moi, brûlant d'amour pour ma patrie, & qui, sans être vertueux peut-être, suis idolâtre au moins de la vertu, & l'ennemi juré de la basse intrigue, des vices honteux, de tout ce qui peut nuire à l'humanité que je respecte & aux hommes que je chéris ; moi, qui seche, qui languis, qui me tourmente dans la crainte de tous les maux publics, & dans l'attente de toutes les ressources ; moi, qui

consentirois à cimenter du plus pur de mon sang l'éternelle liberté de mes compatriotes ; moi, qui volerois dans le sein de l'assemblée nationale, si j'avois des preuves manifestes contre ceux qui nous trahissent, & qui croirois triompher en criant : voilà les traîtres ! c'est moi qui ne puis me montrer, parce que je ne puis convaincre, & ce sont les méchans qui osent lever par-tout une tête impunie ; ils se moquent des conjectutes, parce qu'ils ne craignent point la conviction, ils n'ont jamais su rougir devant les soupçons, & l'on ne sauroit les faire pâlir devant les preuves.

Cependant faut-il se taire ? Est-ce un crime contre la morale de rassembler, de réveler toutes ces conjectures, tous ces soupçons, pour en frapper les yeux de la patrie ? & quand on n'aura pas de quoi faire condamner un méchant comme coupable, faudra-t-il le récompenser de son adresse à se cacher, en s'abstenant de le dénoncer au moins comme suspect ? Et que deviendra le salut des états, avec cette morale pusillanime ? pour garantir la liberté de tant d'abymes, que serviroit la justice des lois, sans la surveillance des citoyens ?

Je vous entends, *messieurs*, & vous vous écriez qu'on va troubler ainsi le repos des plus honnêtes gens. O combien vous vous abusez ! Jamais une accusation ne fit trembler un honnête homme, quand elle est portée devant le public, & non devant un tyran : une accusation publique fut toujours le sujet d'un triomphe pour un homme de bien. Dans son indignation on le voit déchirer ses vêtemens, ouvrir sa poitrine, montrer son cœur, & dire : *voyez ce que je suis, mais sur-tout, voyez ce que j'ai toujours été : suivez ma vie, elle accuse mes accusateurs.*

Mais le méchant, *meſſieurs*, le méchant.... il ſe tait ou déclame ; tantôt il feint de ne rien entendre, & garde un profond ſilence ; tantôt il joue la fureur, & pour s'épargner l'embarras de ſe juſtifier, il eſſaie de faire trembler : dans cette vaine comédie, vous ne le verrez s'environner ni de ſes parens, ni de ſes amis, ni de ſes concitoyens ; il reſtera ſeul ſur ſon théâtre ; & dans ſes mouvemens furieux, vous découvrirez ſa peine à conſerver ſon maſque prêt à tomber. Lui reproche-t-on ſes actions ſecretes ? il vous oppoſera ſes écrits publics ; s'attache-t-on à ſa conduite paſſée ? il allegue auſſi tôt ſes actions préſentes ; attaque-t-on même ce qu'il fait à préſent ? il s'écrie qu'on accuſe le préſent par les ſoupçons qui ne viennent que du paſſé ; ainſi s'efforçant toujours de paroître un autre que lui-même, c'eſt à ſes efforts mêmes que les honnêtes gens ne ceſſent jamais de le reconnoître.

Oh, que la vertu a dans ſa noble ſimplicité une démarche différente ! Combien ſa pudeur, même quand on l'accuſe, eſt plus formidable que l'audace de ces fronts d'airain qui n'ont jamais ſu rougir ! Combien ſon embarras la juſtifie, tandis que l'impudence des autres confirme l'accuſation ! Quand Cicéron accuſa Catilina, ce ſcélerat ſoutint l'attaque en plein ſénat avec inſolence. Mais lorſque Clodius accuſa le vertueux Cicéron, il gémit, en diſant : *on peut me condamner ; pour moi, j'ai ſauvé Rome.*

Je rougirois, *meſſieurs*, de me juſtifier davantage auprès de vous, quand ma conſcience me juſtifie ſi bien auprès de moi-même ; & je vous ſouhaite, pour votre repos, d'être diſculpés d'avoir nommé M. de Mirabeau comme député,

aussi facilement que je le ferai de vous l'avoir dénoncé comme indigne d'un tel choix.

J'ai donc pu, j'ai dû même dénoncer M. de Mirabeau, à vous, *messieurs*, qui l'avez nommé; à vous qui pouvez le nommer encore, à ma patrie qu'il peut ruiner de fond en comble. J'ai pu, j'ai dû le dénoncer, non pas comme un coupable assez convaincu pour la justice des lois, mais comme un homme assez suspect à l'opinion des honnêtes gens pour l'être à sa patrie. J'ai voulu, j'ai dû fixer sur lui les regards de tous les citoyens; & puisque cet homme ne peut, dans sa vie entiere, trouver une seule action qui cautionne sa conduite à la France, je dis, je crie au nom de la France, qu'il doit être emprisonné dans la surveillance publique. (1)

(1) Enfin le bandeau se déchire; nous commençons à voir que l'Angleterre n'est qu'à sept lieues de la France, & que le plein succès de notre révolution feroit, quoi qu'elle en dise, sa ruine entiere.

Nous appercevons que l'intérêt de la vengeance peut se joindre à celui de la politique, & que l'Angleterre enfin a de grands comptes à régler avec la France au sujet de l'Amérique.

Nous commençons à voir que, dans ces circonstances, l'inaction de cette puissance ennemie feroit un miracle sans exemple en politique.

Qu'elle telle modération, regardée peut-être comme un acte généreux entre des particuliers, feroit même reprochée à des ministres d'état, comme une faute capitale, par leurs concitoyens & la postérité; & que s'il est toujours absurde d'espérer ce qui n'est jamais arrivé, il est aujourd'hui souverainement imprudent de le croire.

Nous nous demandons, enfin, après six mois d'aveuglement, d'où est venu cet argent mystérieux, répandu avec profusion dans toutes les parties de la France; & où est allé cet autre argent non moins mystérieux, dont M. Pitt a oublié de rendre compte à l'Angleterre.

A préſent, *meſſieurs*, voyons ſi je ſuis un ſédi-tieux ; cela ſeroit ſingulier, avec le reſpect dont

Nous nous demandons s'il eſt vraiſemblable que le gouvernement anglois, dans cette conjoncture ſi déciſive pour le deſtinée de la nation, ait négligé de ſemer en France quelques millions, comme du fumier, pour faire végéter la diſcorde & ſon grand complot ?

Nous ſommes parvenus maintenant à regarder, avec un étonnement mêlé d'effroi, ces deux hommes liés dès long-temps avec l'Angleterre, penſionnés, dit-on, par elle ; ces deux hommes, le conſeil, & quelquefois la plume même du comte de Mirabeau.

Nous avons le bon ſens de demander que font là ces trois têtes enſemble ? & quels intérêts, quels deſſeins uniſſent ces hommes pêtris d'ambition & d'avidité, vides de remords, nourris d'intrigues civiles & politiques, & que nous retrouvons à chaque pas dans notre révolution ?

Nous demandons enfin, qu'eſt-ce que cette ſociété des amis des noirs, où les amis de M. de Mirabeau ſont encore ſi mêlés ? On voit bien les branches qu'elle pouſſe au dehors : mais où s'étendent les racines au dedans ?

Il eſt à-peu-près prouvé que le dernier réſultat de cette ſociété, feroit la ruine de notre commerce & la proſpérité de celui d'Angleterre. Eſt-il donc bien ſûr que tout ceci n'eſt point un grand complot caché ſous le voile ſpécieux de l'humanité ? Le grand art de cette eſpece de conſpiration ne conſiſteroit-il pas à ſe donner pour complices & même pour agens les hommes les plus vertueux de l'Europe, & de les tromper d'autant mieux, qu'on les trompe par leur vertu même ?

François, n'êtes-vous pas de vrais enfans, d'avoir confondu les vues du gouvernement anglois avec les ſentimens de quelques citoyens d'Angleterre ? & parce qu'une poignée de philoſophes de cette nation vous félicitoient d'une liberté dont vous n'avez pourtant encore que les malheurs, vous avez eu la puérilité de croire que *Pitt* étoit un philoſophe de cette ſecte ? O combien les miniſtres d'état ont une philoſophie différente !

François inconſidérés, vous avez gardé votre police de Paris, tant qu'elle ne vous a fait que du mal ; & vous l'avez renvoyée quand elle pouvoit vous faire mille biens ; elle

je me sens pénétré pour les bonnes lois, & l'horreur que j'ai pour les méchans qui les violent: mais quand j'alléguerai mes intentions, quels garans publics puis-je vous en offrir ? Quand je vous dirai que je ne veux point vous soulever contre l'assemblée nationale, vous argumenterez contre moi de cet écrit; il faut donc, *messieurs*, vous chercher des garans irrécusables; il faut donc vous expliquer nettement le dernier & le plus grand objet de ces feuilles.

Ces garans que vous ne récuserez pas, c'est vous-mêmes, *messieurs*, & je vous dis hautement que vous ne pouvez pas désobéir aux décrets de l'assemblée nationale, parce que vous trahiriez vos engagemens envers vos représentans.

Je vous dirai plus: quand même la conscience vous le permettroit, l'intérêt vous le défend, parce que votre désobéissance seroit le signal d'une guerre civile; le dernier, le plus grand des malheurs, le fléau qui entraîneroit tous les autres.

Enfin, *messieurs*, je vais vous faire entendre, sur vos droits & vos devoirs, un homme qui ne vous sera pas suspect; c'est Rousseau. Dans son ouvrage trop peu médité sur le gouvernement de Pologne, ouvrage où il a fait ployer quelquefois

auroit expié la persécution de mille innocens, en vous découvrant les coupables qui perdoient l'état; mais vous ne l'avez pas voulu. Vous avez cru que la liberté de la presse vous tiendroit lieu de tout, & qu'avec la facilité d'écrire tout ce que vous imaginiez, vous auriez le don de voir tout ce qui étoit. O François ! ô Athéniens-Gaulois ! parlez moins, écrivez moins, croyez moins, & sur-tout observez davantage: souvenez-vous des émeutes de Marseille & de Toulon, suivez bien toutes les pistes de l'argent: observez, vous dis-je, & je n'en dis pas davantage.... mais êtes-vous à temps ? Je n'en sais rien.

les principes trop inflexibles de ſon contrat ſocial, il parle des précautions à prendre pour ſauver les commettans des prévarications de leurs députés, & voici ce qu'il dit :

» Les Polonois ne ſentent pas aſſez l'importance » de leurs diétines. » (Ces diétines peuvent ſe comparer, quant à leurs fonctions, & non quant à leur compoſition, à nos aſſemblées de ſénéchauſſée.) » Ils ne ſentent pas aſſez ce qu'ils en peu- » vent obtenir, en leur donnent une forme plus » réguliere. Pour moi, je ſuis convaincu que, ſi » les confédérations ont ſauvé la patrie, ce ſont » les diétines qui l'ont conſervée ; & que c'eſt là » qu'eſt le vrai palladium de la liberté.

» Les inſtructions des nonces doivent être adreſ- » ſées avec grand ſoin, tant ſur les articles annon- » cés dans les univerſaux, que ſur les autres be- » ſoins préſens de l'état ou de la province ; & cela » par une commiſſion, préſidée ſi l'on veut, par le » maréchal de la diétine, mais compoſée, au reſte, » de membres choiſis, à la pluralité des voix, & la » nobleſſe ne doit point ſe ſéparer, que ces inſ- » tructions n'aient été lues, diſcutées & conſenties » en pleines aſſemblées. Outre l'original de ces inſ- » tructions, remis aux nonces avec leurs pouvoirs, » il en doit reſter un double, ſigné d'eux, dans les » regiſtres de la diétine. C'eſt ſur ces inſtructions, » qu'ils doivent à leur retour rendre compte de » leur conduite aux diétines de relation qu'il faut » abſolument rétablir ; & c'eſt ſur ce compte-ren- » du qu'ils doivent être exclus de tout autre non- » ciature ſubſéquente, ou déclarés derechef ad- » miſſibles, quand ils auront ſuivi leurs inſtructions » à la ſatisfaction de leurs conſtituans. Cet examen » eſt de la derniere importance. On n'y ſauroi

» donner trop d'attention, ni en marquer l'effet avec » trop de ſoin. Il faut qu'à chaque mot que le nonce » dit à la diete, à chaque démarche qu'il fait, il » ſe voie d'avance ſous les yeux de ſes conſtituans, » & qu'il ſente l'influence qu'aura leur jugement, » tant ſur ſes projets d'avancement, que ſur l'eſti- » me de ſes compatriotes indiſpenſables pour leur » exécution. Car enfin, ce n'eſt pas pour y dire » leur ſentiment particulier, mais pour y déclarer » les volontés de la nation, qu'elle envoie des » nonces à la diete. Ce frein eſt abſolument né- » ceſſaire pour les contenir dans leur devoir, & » prévenir toute corruption de quelque part qu'elle » vienne. Quoi qu'on en puiſſe dire, je ne vois » aucun inconvénient à cette gêne, puiſque la » chambre des nonces n'ayant ou ne devant avoir » aucune part au détail de l'adminiſtration, ne peut » jamais avoir à traiter aucune matiere imprévue : » d'ailleurs, pourvu qu'un nonce ne faſſe rien de » contraire à l'expreſſe volonté de ſes conſtituans, » ils ne lui feroient pas un crime d'avoir opiné, » en bon citoyen, ſur une matiere qu'il n'auroit » pas prévue, ſur laquelle ils n'auroient rien dé- » terminé. J'ajoute enfin que, quand il y auroit » en effet quelque inconvénient à tenir ainſi les » nonces aſſervis à leurs inſtructions, il n'y auroit » point encore à balancer, vis-à-vis l'avantage » immenſe, que la loi ne ſoit jamais que l'expreſ- » ſion réelle des volontés de la nation.

» Mais auſſi, ces précautions priſes, il ne doit » jamais y avoir conflit de juriſdiction entre la » diete & les diétines ; & quand une loi a été » portée en pleine diete, je n'accorde pas même » à celle-ci droit de proteſtation. Qu'elles puniſ- » ſent leurs nonces ; que, s'il le faut, elles leur

» faſſent même couper la tête quand ils ont pré-
» variqué ; mais qu'elles obéiſſent pleinement,
» toujours ſans exception, ſans proteſtation ; qu'el-
» les portent, comme il eſt juſte, la peine de leur
» mauvais choix, ſauf à faire à la premiere diete,
» ſi elles le jugent à propos, des repréſentations
» auſſi vives qu'il leur plaira. « Réfléchiſſez, *meſſieurs*, réfléchiſſez bien ſur ce paſſage de Rouſſeau, & vous y trouverez clairement votre devoir & vos droits.

Votre devoir eſt d'obéir aux loix que vous ont données ceux à qui vous avez confié vous mêmes le dangereux pouvoir de faire des loix ; & rappellez vous éternellement ce mot de Jean-Jacques ; *que les diétines portent, comme il eſt juſte, la peine de leur mauvais choix.*

Vous devez donc obéir, voilà votre devoir ; mais voici vos droits :

Le premier eſt d'examiner la conduite de vos députés, & de leur demander un compte ſévere de l'exécution de leurs mandats ; rappellez vous encore le mot de Rouſſeau : *que ces diétines puniſſent leurs nonces, qu'elles leur faſſent couper la tête quand ils auront prévariqué* : tel eſt votre premier droit.

Mais le ſecond, & le plus ſacré, c'eſt de faire changer les mauvaiſes loix dans les autres aſſemblées nationales.

Votre route eſt donc tracée, *meſſieurs* : quoique la plupart des décrets de l'aſſemblée nationale ſoient repréhenſibles, les uns comme mauvais, les autres comme non convenables ; quoique les loix politiques qui forment la nouvelle conſtitution ſoient vicieuſes dans toutes leurs parties, depuis l'inſtitution du pouvoir légiſlatif juſqu'à l'inſtitution du pou-

voir de la derniere municipalité ; quoique l'union, ſans milieu, de la démocratie à la monarchie, doive conduire rapidement cette conſtitution de la tyrannie de pluſieurs, au deſpotiſme d'un ſeul ; quoique les politiques les plus conſommés de l'Europe, n'aient reçu qu'avec un éclat de dériſion, cet ouvrage ſi vanté par nos petits orateurs ; n'importe, il faut dès à-préſent s'y ſoumettre, ſe preſſer de rentrer dans un ordre quelconque, bannir l'anarchie, & fermer à tout prix la porte à la guerre civile. Tout autre conſeil, dans ce moment, ſeroit dangereux, ſeroit horrible : *ſalus populi ſuprema lex eſto* ; voilà votre oracle.

En vain vous repréſentera-t-on l'infraction de vos mandats, le défaut d'acception libre d'une conſtitution qui, n'ayant point de force par elle-même, ne peut recevoir ſa ſanction que de votre aveu formel.

En vain pourroit-on vous dire que c'eſt une violation manifeſte de vos droits & de la plus ſimple équité, de vous faire aſſembler ſelon les formes de la nouvelle conſtitution, pour vous demander ſi vous approuvez la forme de la nouvelle conſtitution.

En vain vous fera-t-on remarquer que ſi ces formes ſont vicieuſes, c'eſt vouloir perpétuer à jamais ces vices que, d'en délibérer dans une aſſemblée même, formée ſelon ce régime défectueux.

On vous criera qu'il eſt abſurde que des hommes à qui la nation a dit : *propoſez-nous un plan de réforme pour l'état*, commencent d'abord par bouleverſer l'état pour faire exécuter leur plan, ſans demander à ceux qui les ont commis, ſi ce plan leur convient.

On conclura que les aſſemblées de ſénéchauſſée, qui ont conſtitué nos députés, ſont les véritables, les ſeuls juges de leur ouvrage; on vous dira: ſi ces députés nous avoient trahis, s'ils nous avoient ſoumis au deſpotiſme, faudroit-il nous aſſembler pour obéir ?

Meſſieurs, ces raiſons ſont puiſſantes; & pour moi, j'avoue que je ne ſaurois pas y répondre par des raiſons de droit & de politique: mais voici la réponſe de l'intérêt, la réponſe de la néceſſité; tournez la tête, & voyez s'avancer rapidement la banqueroute, la ruine du commerce, de l'agriculture; les ſoulevemens, les inſultes ſuivies des meurtres, & les meurtres ſuivis du carnage; voyez la dévaſtation générale; voyez enfin la guerre, l'affreuſe guerre civile.

Meſſieurs, il faut obéir aux décrets de l'aſſemblée nationale, ſinon pour eux, du moins pour vous.

Mais, ce devoir rempli, il nous reſte des droits à réclamer, & le premier eſt le jugement des députés... Ici je me tais, & j'attends; ce jugement ſera le fruit des matériaux qui ſe préparent & ſe mûriſſent en ſilence: la vérité eſt plongée maintenant dans la nuit; avant ſix mois elle ſera dans ſon midi.

Mais le droit le plus important, le plus preſſant, eſt celui de faire vérifier avec ſageſſe & ſans précipitation, toutes ces loix nées dans le ſein de la diſcorde, & déja ſuſpectes par leur naiſſance même.

Il faut que, parmi ces lois, celles qui ſont bonnes au fonds, ſoient au moins purifiées de tant de ſouillures étrangeres, en paſſant par l'ordre & la ſageſſe d'une aſſemblée nationale plus heureuſe,

& c'eſt-là qu'elles recevront la ſainteté du caractere qui fait révérer les lois.

Et les lois mauvaiſes ! Ah ! ſans doute il faut les changer ; mais ici vont s'élever mille cris. Voulez-vous donc nous replonger dans l'anarchie ? ſi vous remuez encore cette conſtitution, le royaume va s'ébranler, & vous ramenerez toutes les horreurs des craintes de la guerre civile.

Prétexte des fanatiques, à qui les vices mêmes de cette conſtitution ſont utiles : & vous ne vous y tromperez pas ; quand ils ont voulu faire des lois à leur profit, ils vous ont dit qu'il ne falloit pas craindre la guerre civile ; & quand vous voudrez examiner & changer les lois pour votre avantage, ils vous crieront qu'il faut trembler de la guerre civile. Pauvres humains ! c'eſt ainſi qu'on vous conduit.

Mais, pour fermer la bouche à tous ces murmures, n'ordonnez point à vos nouveaux députés de changer les lois, ordonnez-leur ſeulement de les vérifier ; la vérification continuelle des lois eſt un acte auſſi néceſſaire pour la conſervation du corps politique, que l'examen journalier de ſa conduite & de ſes jugemens eſt néceſſaire au bonheur de chaque homme.

Ce n'eſt pas tout, *meſſieurs*, profitons de notre malheureuſe expérience ; non-ſeulement il faut nous garantir contre nos députés, mais il faut garantir ces députés contre eux mêmes, & leur preſcrire des bornes & des regles qui les forcent à la ſageſſe dans le ſein même des paſſions.

Une ſeule précaution ſuffira. Ne ſouffrez jamais, à l'avenir, que vos députés puiſſent vous donner des lois politiques, d'après le vœu d'une ſeule aſſemblée nationale ; exigez au moins le concours des

des ſuffrages de deux ou trois aſſemblées ſucceſſives ; & certes, ce n'eſt pas trop pour fonder des lois ; ce n'eſt pas trop pour démêler les paſſions & les erreurs qui les firent naître, & les maux qu'elles peuvent produire : celui qui ne ſait pas douter long-temps devant une loi, eſt indigne d'en faire.

Voici donc le plan de votre conduite à tenir : vous devez, *meſſieurs*, déclarer dans vos premieres aſſemblées politiques, que vous acceptez *proviſoirement* les nouvelles lois conſtitutives, propoſées par l'aſſemblée nationale, & que vous obéirez à ces lois proviſoires avec la même fidélité qu'à des lois confirmées.

Mais vous devez déclarer en même temps, que vos nouveaux députés ſeront chargés, dans la prochaine aſſemblée nationale, de vérifier pendant leur légiſlature, avec toute la ſageſſe dont ils ſeront capables, les nouvelles lois conſtitutives, afin de former ſur le tout ou ſur les parties, un décret motivé d'approbation ou de déſapprobation.

Que ſi ce décret de la ſeconde légiſlature approuve en entier la nouvelle conſtitution, il ſera préſenté à la troiſieme ; & dans le cas où celui de la troiſieme légiſlature ſeroit conforme, alors ces lois, de *proviſoires* qu'elles étoient, ſeront des lois confirmées, & ne pourront plus être vérifiées & changées, que ſur la réquiſition des troits quarts des chambres d'élection de tout le royaume.

En un mot, toute loi faiſant partie de la conſtitution, ne ſeroit exécutée qu'à titre de loi *proviſoire*, juſqu'à ce qu'elle eût été entiérement adoptée ou entiérement rejetée par trois aſſemblées nationales ſucceſſives ; juſques là, ſur la demande

d'un tiers seulement des chambres d'élection, la loi pourroit être toujours ramenée à la discussion du corps législatif : mais après la triple sanction, il faudroit, comme je l'ai dit, la réquisition des trois quarts de ces chambres d'élection, pour soumettre la loi confirmée à une vérification nouvelle.

Je laisse les détails, *messieurs ;* ils tuent les germes ; & c'est à vous de féconder celui ci : rappelez-vous seulement une incontestable vérité ; c'est que la nature des lois que vos députés ont faites, la maniere, sur tout, dont ils les ont faites, exigent que vous usiez de votre droit inviolable de vérifier vos lois, & de n'obéir qu'à une volonté qui soit véritablement celle de tous.

On dit, *messieurs*, que vos députés veulent établir, comme une partie de la constitution, la défense pour dix ou vingt années, d'examiner votre constitution même.

Messieurs, je ne le crois pas ; & si cela étoit, je vous dis, moi, que vos députés seroient des traîtres & vos tyrans ; je vous dis qu'ils vous dépouilleront d'une souveraineté qu'ils n'auroient reconnue que pour s'en revêtir eux-mêmes avec leurs complices. Oui, si cette clause faisoit partie de la constitution, il faudroit immoler vos députés sur leur code : mais je ne le crois pas. Eh ! quoi, ils ordonneroient à la nation d'abdiquer pendant dix ans sa volonté pour la leur ! Ils lui commanderoient de subir sans murmure, pendant dix ou vingt années, les vices d'une constitution, qui peuvent l'exposer à sa ruine dès la premiere ! Quatre ou cinq cents députés, ou plutôt 30 ou 40, & moins peut-être, qui décideront la fatale pluralité, auroient le front & l'audace de dire à

24 millions de leurs égaux : » Nous vous impoſons la néceſſité de n'avoir, pendant dix ou vingt années, aucune penſée efficace, aucune volonté utile ſur les lois qui vous importent le plus ? Nous ſavons bien que ces lois ont été faites dans la diſcorde, au grand ſcandale de l'Europe; n'importe, vous les reſpecterez, comme des lois ſacrées. Ces lois ſont contraires à l'expérience du peuple de la terre, admiré comme le plus libre; ces lois ſont démenties par les principes des plus grands politiques de ce temps : n'importe encore, & vous ne les examinerez même pas. « Non, je le répete, une clauſe ſi révoltante n'eſt pas poſſible. Eh ! que ſerviroit, d'ailleurs, d'arracher aux provinces le ſerment même d'obéir à cette conſtitution, ſans ſe permettre d'en corriger les vices ? Ce ſerment ne ſeroit-il pas nul par ſa nature même ?

En voici la formule ?

» Nous, formant la nation & le véritable ſouverain, nous nous engageons tous à vouloir, pendant vingt années, ce que quelques députés ont voulu pendant un jour; & ſi la conſtitution qu'ils nous donnent, ceſſoit d'être conforme à la volonté générale, nous jurons, dans ce cas, d'obéir à la volonté particuliere de nos ſujets. «

En moins de mots ce ſerment ſe réduit à ceci : nous promettons de vouloir toujours les mêmes lois pendant vingt ans :

Ou nous promettons d'obéir aux lois que nous ne voudrions pas.

Meſſieurs, promettre de vouloir eſt abſude; promettre d'obéir contre ſa volonté, eſt d'un eſclave.

J'avois donc grande raiſon de vous dire que ſi

vos députés inféroient dans votre conftitution cette loi défenfive, ils étoient des traîtres & des tyrans : & dites-vous bien alors qu'environ douze ou treize cents intrigans dans le royaume, feront es maîtres du royaume, & vos defpotes.

Ne m'en croyez pas, *meffieurs*, fi vous voulez; défiez-vous des intentions d'un inconnu, rien n'eft plus jufte; mais au moins croyez l'homme même dont vos *démagogues* ont arboré les principes comme leur étendard, croyez-en Rouffeau; je fuis forcé de vous ramener à lui, parce qu'en prenant, dans fon contrat focial, tous les principes qui les favorifent, ils ont écarté toutes les conféquences qui les condamnent. Oh ! combien il feroit épouvanté de l'ufage que ces infenfés furieux ont fait de fes idées ! Lui qui, dans un moment de trouble extrême, écrivoit à fes concitoyens Genevois, que la *liberté même feroit trop payée par une goutte de fang humain* (1). Bon & fenfible Jean-Jacques ! quel abus, hélas ! les miférables ont fait de tes principes ! Tes cendres n'ont-elles pas été troublées dans ta tombe, au nom de ton contrat focial, au bruit de ces furies, qui s'en faifoient un flambeau pour dévafter ce pays, qui fut fi long-temps ton plus doux afyle ? Qui t'auroit dit, quand tu l'écrivois ce

(1) A genoux, Bar... à genoux, enfant fanguinaire; écoute Jean-Jacques; ôte ton béguin, & nue-tête, fais amende honorable à l'humanité que tes difcours outragerent. Et vous, hommes cruels, qui parlez fans ceffe de Rouffeau; citez-le moins, mais imitez-le davantage. Il aima la liberté avec paffion, mais il chérit les hommes plus que la liberté même. Et ne voyez-vous pas, qu'en voulant vous honorer des penfées de Rouffeau, la vertu de Jean-Jacques vous flétrit ?

contrat social, dans ta paisible solitude, que tu forgeois des poignards pour des factieux ! Ah ! si tu revivois tout-à-coup, & qu'on te dît : *Voilà les maux que votre ouvrage a faits*, tu périrois à l'instant de douleur. O vérité, vérité ! remede salutaire, ou poison violent, tu n'es rien que par les mains qui te préparent.

Eh bien, *messieurs*, au nom de la patrie, au nom de votre liberté, de vos droits, de votre honneur, de votre repos, lisez & relisez avec toute l'attention dont vous êtes capables, le chapitre même de ce contrat social intitulé, *du Législateur* : pénétrez-vous bien de toutes les idées qu'il renferme ; confrontez-les avec vos législateurs & leurs lois, & jugez de ce qu'ils ont fait par ce qu'ils ont dû faire. (1)

(1) Je ne connois rien de si dangereux que l'abus qu'on peut faire des principes de Rousseau : cet homme extraordinaire, mais conséquent dans sa rigidité, a du moins avoué nettement que, d'après ses principes, il ne peut y avoir de gouvernement légitime, qu'une très-petite démocratie ; & nos législateurs, écartant cette conséquence, ont appliqué étourdiment ces principes à la plus grande monarchie de l'Europe.

On rit de pitié en observant la marche de la métaphysique d'un certain abbé S.... Cette métaphysique gauche, fausse, roide, obscure, & n'aboutissant qu'à des conséquences impraticables & même dangereuses, ressemble tout-à-fait à un grave ecclésiastique, allant avec une lanterne sourde dans un mauvais lieu.

Il y a deux marches à suivre en morale & en politique ; l'une est d'aller des principes aux conséquences ; & les esprits roides qui la préferent, prétendent qu'il ne faut jamais s'effrayer des conséquences, quand le principe est vrai.

L'autre route consiste, au contraire, à remonter des faits ou des conséquences aux principes ; & ceux qui tiennent pour cette marche assurent qu'en morale, en politi-

Dans ce chapitre, vous lirez d'abord ceci : *Pour découvrir les meilleures regles de société qui conviennent aux nations, il faudroit une intelligence supérieure, qui vît toutes les passions des hommes, & qui n'en éprouvât aucune ; qui n'eût aucun rapport avec notre nature, & qui la connût à fond ; dont le bonheur fût indépendant de nous, & qui pourtant voulût bien s'occuper du nôtre ; enfin qui, dans le progrès des temps, se ménageant une gloire éloignée, pût travailler dans un siecle & jouir dans un autre : il faudroit des dieux pour donner des loix aux hommes.*

Messieurs, à cette peinture reconnoissez vous le génie de nos petits législateurs ? vous lirez encore ceci : *S'il est vrai qu'un grand prince est un homme rare, que sera ce d'un grand législateur ? le premier n'a qu'à suivre le modele que l'autre doit proposer : celui ci est le méchanicien qui invente la machine : celui-là n'est que l'ouvrier qui la monte & la fait marcher. Dans la naissance des sociétés, dit Montesquieu, ce sont les chefs des républiques qui font l'institution, c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des républiques.*

que, la vérité d'un principe ne peut être constatée que par l'utilité des conséquences, & que jamais des conséquences dangereuses ne seroient justifiées par un principe qui paroîtroit vrai.

En un mot, selon ces hommes modérés, les conséquences serviroient de pierre de touche aux principes, & non pas les principes aux conséquences.

La meilleure méthode est celle sans doute qui les embrasse toutes deux, & qui vérifie sans cesse la *synthese* par l'*analyse*.

On sait assez quelle route ont tenue nos métaphysiciens législateurs. Rousseau, Montesquieu, Hume, Mabli, auroient rougi de voir comme ils ont quelquefois pensé.

Arrêtez-vous ici, *messieurs*, & je vous en supplie, après avoir entendu de la bouche de Rousseau, combien le législateur devroit être plus sage que le prince même ; examinez, de grace, combien notre prince au contraire a été plus sage que nos législateurs. Voyez, d'un côté, la modération, la patience, l'art de souffrir, si rare chez les rois ; & de l'autre, les excès qui caractérisent les passions, la précipitation qui signale la folie. & l'ignorance même qui met le comble à la honte d'un législateur : & voilà les législateurs de qui nous avions tant espéré.

A ce langage, *messieurs*, vous me croyez sans doute un homme épris des rois : hélas ! je crains les rois, mais je déteste les factieux : je ne chéris que la liberté, & ne me confie qu'aux bonnes loix.

Avez vous remarqué ces paroles de Montesquieu, citées pat Rousseau ? (car Rousseau, *messieurs*, citoit Montesquieu.)

Dans la naissance des sociétés, ce sont les chefs des républiques qui font l'institution, & c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des républiques.

Appliquez cette idée à notre situation : après dix siecles d'existence sociale, on nous a traités comme une société naissante ; & par les chefs qui ont fait notre institution, jugez des chefs que l'institution pourra faire. Mirab... Chapel... Dupo... Bar... Lam... Robe... Desm... &c. &c. constitution politique du royaume de France ! voilà vos véritables instituteurs. Quels chefs nous formerez-vous à votre tour ? *messieurs*, quand des chefs méchans & insensés ont formé l'institution, l'institution ne forme que des chefs frippons ou foux ; l'augure est infaillible.

Voici maintenant ce que vous lirez sur les devoirs du législateur.

Le législateur est, à tous égards, un homme extraordinaire dans l'état. S'il doit l'être par son génie, il ne l'est pas moins par son emploi. Ce n'est point magistrature, ce n'est point souveraineté ; cet emploi qui constitue la république, n'entre point dans sa constitution : c'est une fonction particulie e & supérieure qui n'a rien de commun avec l'empire humain ; car si celui qui commande aux hommes ne doit pas commander aux lois, celui qui commande aux lois ne doit pas non plus commander aux hommes : autrement ses lois, ministres de ses passioas, ne feroient souvent que perpétuer ses injustices, & jamais il ne pourroit éviter que des vues particulieres n'altérassent la sainteté de son ouvrage.

Un moment, *messieurs*, & tournez les yeux sur nos lois nouvelles ; dites-moi si ces lois ne sont pas imbibées, ne sont pas teintes des passions de ceux qui les ont faites : poursuivez de grace.

Quand Lycurgue donna des lois à sa patrie, il commença par abdiquer la royauté. C'étoit la coutume de la plupart des villes grecques, de confier à des étrangers l'établissement des leurs. Les républiques modernes de l'Italie imiterent souvent cet usage ; celle de Geneve en fit autant, & s'en trouva bien. Rome, dans son plus bel âge, vit renaître en son sein tous les crimes de la tyrannie, & se vit prête à périr, pour avoir réuni sur les mêmes têtes l'autorité législative & le pouvoir souverain.

Cependant les décemvirs eux mêmes ne s'arrogerent jamais le droit de faire passer aucune loi de leur seule autorité. » *Rien de ce que nous*

vous

» *vous proposons*, disoient ils au peuple, *ne peut* » *passer en loi sans votre consentement. Romains*, » *soyez vous mêmes les auteurs des lois qui doi-* » *vent faire votre bonheur.* «

Celui qui rédige les lois n'a donc ou ne doit avoir aucun droit législatif, & le peuple même ne peut, quand il le voudroit, se dépouiller de ce droit incommunicable, parce que, selon le pacte fondamental, il n'y a que la volonté générale qui oblige les particuliers, & qu'on ne peut jamais s'assurer qu'une volonté particuliere est conforme à la volonté générale, qu'après l'avoir soumis aux suffrages libres du peuple.

» J'ai déjà dit cela, mais il n'est pas inutile de » le répéter. «

O Jean-Jacques ! il a été bien inutile de le dire, & bien inutile de le répéter ! Nos députés ont fabriqué des lois, & ont commencé par les faire exécuter, avant de s'assurer, par la seule voie légitime, si leurs lois nous convenoient.... Votre contrat social en fait foi ; c'étoit dans les mêmes assemblées où nous leur avions donné leurs pouvoirs, que nous devions juger de l'usage qu'ils en avoient fait : eh bien ! ils les ont d'abord anéanties ces assemblées ; & pour faire juger leur ouvrage, ils ont eux-mêmes formé des tribunaux, où les juges ne seront que leurs cliens.

Voyez la prévarication & l'ignorance ! Il ne sera ni permis ni possible aux mêmes hommes qui les ont commis, de leur demander compte de leur mission ! Et ce pouvoir, qu'ils avoient reçu de nous, ils l'ont employé à se soustraire à la censure de ceux mêmes qui l'avoient donné ! Et pourquoi cette coupable supercherie ? parce que, dans les termes même de leur commission, ils lisent clai-

tement les preuves de leur prévarication ; mais ils s'abusent ; dans les assemblées de leurs nouveaux *départemens*, comme dans celles de nos sénéchaussées, il se trouvera de bons François, des hommes justes, des hommes sages & éclairés ; le cri de l'équité, celui de la nécessité, se feront entendre à-la-fois ; & vous verrez tout ce qu'il y a de bons citoyens, se dégager avec horreur des bras de l'anarchie, pour se rejeter dans le sein d'une véritable liberté. Le cœur me dit, la justice me promet que ces trente ou quarante factieux, qui ont bouleversé l'état, trouveront des juges avant la postérité. Oui, nous deviendrons modérés, & dès-lors nous serons prêts à devenir libres, & notre liberté sera le plus cruel supplice de ceux qui voulurent nous précipiter dans la licence.

Ecoutez Rousseau encore un moment, *messieurs*.

Ainsi l'on trouve à-la-fois dans l'ouvrage de la législation, deux choses qui semblent incompatibles ; une entreprise au-dessus de la force humaine, &, pour l'exécuter, une autorité qui n'est rien.

L'entendez-vous, *messieurs* ? l'entendez-vous, Mirabeau, Chap.... du Por.... Bar... Lambesc.... Rob:... vous tous qui croyez que votre autorité est tout ? Insensés ! vous n'aviez d'autorité que celle de la raison & de la vertu. Osez nous dire que votre ouvrage est appuyé sur cette immortelle base.

Une autorité qui n'est rien !

Je termine, *messieurs*, cette lettre par cet arrêt du génie & de la vertu.

L'autorité de vos députés n'est rien que par vous ; elle n'est rien sans vous ; elle n'est rien que par vous.

FIN.